

Mars 2021



MODERNISATION  
DE LA LOI SUR LA  
**CHIROPRACTIQUE**

Annexes

# TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>03</b>
<b>ANNEXE 1</b> Le droit de poser un diagnostic. Vers une meilleure collaboration interprofessionnelle.	<b>04</b>
<b>ANNEXE 2</b> Détails du programme de doctorat en chiropratique de l'UQTR	<b>05</b>
<b>ANNEXE 3</b> Représentation des différentes législations canadiennes donnant droit aux chiropraticiens de poser un diagnostic neuromusculosquelettique	<b>33</b>
<b>ANNEXE 4</b> Référentiel de compétences des chiropraticiens pour l'accès à la pratique au Canada	<b>36</b>
<b>ANNEXE 5</b> Principales définitions et champs de pratique de la chiropratique	<b>50</b>
<b>ANNEXE 6</b> Mémoire concernant la reconnaissance de classes de spécialités chiropratiques au sein du système professionnel en lien avec le projet de modernisation de la Loi sur la chiropratique (mai 2014, révisé en 2020)	<b>52</b>

**Éditeur**  
Ordre des chiropraticiens  
du Québec

**Création graphique  
et révision**  
Le Groupe Ressources MP  
<https://www.grmp.ca/>

**Dépôt légal**  
Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec 2021  
ISBN 978-2-922590-23-4  
ISBN 978-2-922590-25-8

Ordre des chiropraticiens du Québec  
7100, rue Jean-Talon Est  
Bureau 250  
Anjou (Québec) H1M 3S3  
514 355-8540  
1 888 655-8540  
[www.ordredeschiropraticiens.ca](http://www.ordredeschiropraticiens.ca)  
[info@ordredeschiropraticiens.qc.ca](mailto:info@ordredeschiropraticiens.qc.ca)

# LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

**CCEC**

Conseil canadien  
de l'enseignement  
de la chiropratique

---

**CCO**

Collège des chiropraticiens  
orthopédistes

---

**CCR**

Collège chiropratique  
des radiologues

---

**CCS**

Collège des sciences  
chiropratiques

---

**CMCC**

Canadian Memorial  
Chiropractic College

---

**FCC**

Fédération chiropratique  
canadienne

---

**FCLB**

Federation of Chiropractic  
Licensing Boards

---

**IRM**

Imagerie par résonance  
magnétique

---

**MPOC**

Maladie pulmonaire  
obstructive chronique

---

**NMS**

Neuromusculosquelettique

---

**OMS**

Organisation mondiale  
de la Santé

---

**OPQ**

Office des professions  
du Québec

---

**RCCSS**

Collège royal chiropratique  
des sciences du sport

---

**SEEMLQ**

Société des experts  
en évaluation  
médico-légale du Québec

---

**UQTR**

Université du Québec  
à Trois-Rivières

---



# ANNEXE 1

## **Le droit de poser un diagnostic. Vers une meilleure collaboration interprofessionnelle.**

L'annexe 1 présente le mémoire sur le droit de poser un diagnostic publié par l'Ordre des chiropraticiens du Québec et qui a été acheminé à l'Office des professions du Québec en septembre 2020 dans le cadre de sa consultation en regard de la possibilité d'étendre le droit de poser un diagnostic dans le domaine de la santé physique.

Cette annexe permet notamment aux lecteurs de prendre connaissance des compétences et des connaissances des chiropraticiens en cette matière.

### **SOMMAIRE**

Ce mémoire vise à présenter et à expliquer la position de l'Ordre des chiropraticiens du Québec face à la possibilité du législateur d'étendre le droit de poser un diagnostic dans le domaine de la santé physique. En apportant des réponses aux différentes questions soumises par l'Office des professions du Québec, l'Ordre des chiropraticiens souhaite réitérer sa position favorable à étendre le droit de poser un diagnostic par les professionnels de la santé dont les compétences leur permettent de le faire adéquatement, dans un souci de protection du public.

Pour consulter ce mémoire publié  
par l'Ordre des chiropraticiens  
du Québec en septembre 2020 :

<https://bit.ly/2Tq8VNc>

# ANNEXE 2

L'annexe 2 décrit le curriculum de formation du programme de doctorat de premier cycle en chiropratique à l'UQTR.

Vous trouverez dans les pages qui suivent la grille des cours par semestre, la description complète du programme et le contenu général de chacun des cours, ainsi qu'un tableau démontrant l'adéquation entre la formation et les activités professionnelles réservées. De plus amples informations quant au contenu détaillé des cours est disponible sur demande.

## DOCTORAT DE PREMIER CYCLE EN CHIROPRACTIQUE (7025)

1 <sup>ère</sup> année		2 <sup>e</sup> année		3 <sup>e</sup> année		4 <sup>e</sup> année		5 <sup>e</sup> année		
Automne	Hiver	Automne	Hiver	Automne	Hiver	Automne	Hiver	Été	Automne	Hiver
<b>ANI1010</b> Anatomie humaine I (5 crédits)	<b>ANI1011</b> Anatomie humaine II (5 crédits)	<b>RAL1001</b> Anatomie radiologique (ANI1002)	<b>RAL1002</b> Biophysique et radioprotection	<b>CBM1001</b> Epidémiologie et biométrie	<b>RAL1004</b> Techniques radiologiques (2 crédits)	<b>RAL1006</b> Radio. pulm., abdo. et proc. spécialisées	<b>RAL1010</b> Stage clinique en radiologie I (4 crédits)		<b>RAL1011</b> Stage clinique en radiologie II (2 crédits)	
<b>HTL1006</b> Histologie fondamentale (2 crédits)	<b>HTL1007</b> Histologie des syst. anatomiques (2 cr.) (HTL1006)	<b>CPR1003</b> Concepts chiropratiques	<b>RAL1003</b> Pathologie osseuse	<b>GSS1002</b> Diagnostic différentiel (2 crédits)	<b>GSS1005</b> Diagnostic différentiel II (2 cr.) (GSS1002)	<b>RAL1007</b> Gestion de cas en radiologie (1 crédit)	<b>CPR1026</b> Éthique et droit professionnel			
<b>PSL1004</b> Physiologie humaine I	<b>PSL1005</b> Physiologie humaine II	<b>GSS1001</b> Introduction au diagnostic (4 crédits)		<b>GSS1004</b> Diagn. et symptom. (6 crédits) (GSS1001; PTL1010; PTL1011)		<b>PSY1012</b> Psychologie de la santé	<b>MDU1001</b> Soins d'urgence (2 crédits)		<b>PHL1007</b> Pharmacologie clinique (1 cr.) (PHL1002; CPR1037)	
<b>MCB1013</b> Aspect fond. microbio. clinique	<b>EMB1004</b> Introduction à l'embryologie humaine (2 cr.)	<b>MED1022</b> Neurophysiologie de la douleur	<b>NRL1002</b> Neuro-phys. II (NRL1001)	<b>NRL1003</b> Neuro-diagnostic	<b>CPR1002</b> Intervention chiropratique et santé	<b>ALM1001</b> Nutrition	<b>ALM1003</b> Nutrition clinique		COURS COMPLÉM.	
<b>BCM1011</b> Biochimie I	<b>BCM1012</b> Biochimie clinique II (BCM1011)	<b>TLM1005</b> Diagnostic de laboratoire I	<b>MCB1014</b> Microbiologie et infectiologie (2 cr.) (MCB1013)	<b>TLM1006</b> Diagnostic de laboratoire II	<b>RAL1005</b> Arthrites inflam. et post-traum. (2 crédits)	<b>PHL1002</b> Pharmacologie et toxicologie (2 crédits)	<b>TLM1007</b> Stage clinique en diagnostic de laboratoire (2 crédits)	<b>PSY1008</b> Introduction à la psychopathologie	COURS COMPLÉM.	
<b>CPR1041</b> Histoire et théories chiropratiques	<b>ANI1008</b> Neuro-anatomie	<b>PTL1010</b> Pathologie générale (4 crédits)	<b>PTL1011</b> Pathologie spéciale (4 crédits)	<b>PTL1009</b> Pathomécanique et anal. fonctionn. (5 crédits) (EPK1207; PSL1017)		<b>MOG1001</b> Gynécol., obstétr. et soins chiropr. (2 crédits)	<b>MPI1001</b> Pédiatrie (2 crédits)	<b>MSP1012</b> Gér. et soins chiro. (GSS1004; GSS1005; MPR1002)	COURS OPTIONNEL	
	<b>EPK1221</b> Analyse fonct. et biomécanique humaine I	<b>EPK1207</b> Anal. fonct. et bioméc. hum. II (EPK1221)	<b>PSL1017</b> Physio. exerc. et princ. réad. fonct. (EPK1207)	<b>MPR1002</b> Orthopédie et rhumatologie (6 crédits) (GSS1001; NRL1002; PTL1010; PTL1011)		<b>GAE1009</b> Administration d'une clinique (2 crédits)			COURS OPTIONNEL	
<b>CPR1004</b> Techniques chiropratiques I		<b>CPR1005</b> Techniques chiropratiques II		<b>CPR1006</b> Techniques chiropratiques III (4 crédits) (CPR1003)		<b>CPR1007</b> Thérapies complémentaires (2 crédits)				
<b>CIS1001</b> Collaboration inter-professionnelle I		<b>CIS1002</b> Collaboration inter-professionnelle II	<b>CPR1034</b> Recherche de littérature (1 crédit)	<b>CIS1003</b> Collaboration inter-professionnelle III	<b>CPR1035</b> Méth. rech. chiropr. (2 cr.) (CPR1034; CBM1001)					
<b>CPR1008</b> Pratique prof. chiro. I (1 crédit)	<b>CPR1009</b> Pratique prof. chiro. II (1 crédit)	<b>CPR1010</b> Pratique prof. chiro. III (1 cr.) (CPR1009)	<b>CPR1011</b> Pratique prof. chiro. IV (1 cr.) (CPR1010)	<b>ANI1009</b> Anatomie clinique fonctionnelle (2 crédits) (PTL1010; PTL1011)						<b>CPR1038</b> Prat. prof. V et VI : gestion d'une clinique (2 cr.)
<b>CPR1014</b> Stage d'observation I (1 crédit)	<b>CPR1015</b> Stage d'observation II (1 cr.) (CPR1014)	<b>CPR1033</b> Stage d'observation III et IV (2 crédits) (CPR1015)		<b>CPR1018</b> Stage d'intervention I (2 cr.) (CPR1033)	<b>CPR1019</b> Stage d'inter-vention II (2 cr.) (CPR1018)	<b>CPR1036</b> Internat I : clinique étudiante (9 crédits)		<b>CPR1037</b> Internat II (8 crédits) (CPR1036)	<b>CPR1039</b> Internat III (8 crédits) (CPR1037)	<b>CPR1040</b> Internat IV (8 crédits) (CPR1039)

## PRÉSENTATION

### En bref

Le programme est agréé par le Conseil canadien de l'enseignement de la chiropratique (CCEC/CCE). Le programme donne accès à l'exercice de la chiropratique au Québec, au Canada et à l'international, moyennant la réussite des examens des organismes réglementant l'exercice de la profession. Cependant, le programme peut ne pas offrir tous les cours requis pour l'éligibilité à l'obtention des permis de pratique dans toutes les juridictions; les étudiants doivent ainsi s'assurer eux-mêmes que, en tant que gradués de l'institution, ils auront le droit de pratiquer dans la juridiction de leur choix.

Le doctorat en chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières est le seul programme à l'intérieur du système universitaire québécois qui donne ouverture à la profession chiropratique. Autorisé en novembre 1992 par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, il constitue également le premier programme universitaire de cette discipline dans la francophonie, créant ainsi un foyer d'enseignement, de recherche et de formation continue en chiropratique destiné à rayonner sur le plan international. Il confirme également de façon importante l'orientation originale que l'Université du Québec à Trois-Rivières a prise dans le secteur de la santé, en axant ses programmes d'études et ses activités de recherche sur la prévention et la promotion de la santé.

D'une durée de cinq années (245 crédits), ce programme comporte 11 trimestres, dont un trimestre d'été entre l'hiver de la quatrième année et l'automne de la cinquième année. Nous accueillons annuellement 47 nouveaux étudiants et étudiantes.

### OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme de doctorat de premier cycle a pour objectif principal de former des professionnels de la santé capables de poser un diagnostic, de fournir les soins chiropratiques appropriés, de comprendre et d'utiliser l'information scientifique de base et de référer, le cas échéant, des patients à d'autres professionnels de la santé.

En complémentarité avec une solide formation en sciences de la santé, ils possèdent des compétences cliniques qui incluent diverses techniques thérapeutiques, l'aptitude à poser un diagnostic, la capacité d'effectuer le suivi des patients, d'établir une relation de confiance et de dispenser les soins appropriés.

Ces futurs professionnels sont initiés aux diverses disciplines requises pour leur permettre de comprendre la structure et le fonctionnement de l'organisme humain et plus particulièrement le rapport qui existe entre le système neuro-musculo-squelettique et les fonctions de l'organisme. Ils sont aptes à identifier les problèmes de santé de leurs patients et à déterminer le traitement approprié en tenant compte, entre autres, de leur milieu de vie, de leur nutrition, de leur stress émotionnel et social ainsi que de leur environnement.

### AVENIR : CARRIÈRE ET DÉBOUCHÉS

La chiropratique est une profession qui a pour objet le recouvrement et le maintien de la santé humaine ainsi que le diagnostic, le traitement et la prévention de ses déficiences en concentrant son attention sur l'intégrité des systèmes nerveux et musculo-squelettique, en relation avec tous les autres systèmes du corps humain, sains ou malades, en portant une attention particulière à la colonne vertébrale.

Les chiropraticiens sont des professionnels de la santé qui considèrent l'être humain dans sa globalité et qui tiennent compte de ses pouvoirs naturels de récupération. Ils ne recourent ni aux médicaments ni à la chirurgie.

Le chiropraticien peut également se spécialiser dans certains domaines spécifiques de la profession chiropratique, tels l'orthopédie, la radiologie diagnostique, la nutrition, les sciences cliniques et la chiropratique sportive.

Le chiropraticien exerce habituellement en clinique privée auprès d'une clientèle diversifiée. Il peut cependant concentrer sa pratique sur le traitement de certains types de problèmes (maladies professionnelles, blessures sportives) ou de certains types de clients (enfants, personnes âgées). Il peut également réaliser des évaluations et agir à titre de consultant dans les domaines de la santé et sécurité au travail ainsi que les maladies professionnelles. Certains chiropraticiens peuvent également œuvrer dans les domaines de la recherche et de l'enseignement de la chiropratique.

À titre de professionnels de la santé de premier contact et à titre de docteurs en chiropratique, ils sont habilités à poser un diagnostic, à déterminer l'indication et la non-indication des traitements chiropratiques, à établir un pronostic et à déterminer la nature et la fréquence des examens et des traitements nécessaires, dans chacun des cas où ils sont appelés à intervenir.

## COMPÉTENCES, EXIGENCES DE FORMATION

La préparation à l'exercice de la chiropratique comporte trois axes d'apprentissage :

- une formation fondamentale en sciences biologiques et de la santé (anatomie, physiologie, histologie, sciences biochimiques et physiopathologiques, diagnostics clinique et radiologique, etc.);
- une formation spécialisée dans tous les aspects de la discipline chiropratique (études théoriques et techniques, pratique professionnelle, diagnostic et applications chiropratiques, etc.);
- une formation clinique comprenant 1 548 heures de stages et d'internat.

Le programme comprend 2 532.5 heures de formation théorique et 2 283 heures de formation pratique. Cette dernière fait appel aux laboratoires suivants : anatomie humaine, physiologie, histopathologie, diagnostic, radiologie, biomécanique, technique et clinique. La formation clinique (stages et internats) s'effectue dans le cadre de la clinique universitaire installée dans le Pavillon de Chiropratique.

La préparation de l'étudiant à exercer ses futures responsabilités professionnelles de chiropraticien exige l'acquisition des compétences de base suivantes :

- l'aptitude à établir un diagnostic précis de l'état d'un patient, à la suite des actes suivants : l'entrevue préliminaire, les examens physiques, neurologiques, orthopédiques du patient, parmi lesquels les examens vertébraux et articulaires, les examens radiologiques, les analyses de laboratoire dans le but de rechercher des signes d'anomalies et de pathologies sous-jacentes et de vérifier l'efficacité du traitement;
- l'aptitude à déterminer l'approche thérapeutique appropriée;
- l'aptitude à exécuter des traitements selon les procédures et techniques reconnues par la science, parmi lesquelles les ajustements et les techniques manuelles de corrections vertébrales et articulaires;
- l'aptitude à exécuter diverses formes de thérapies physiques, tels les tractions, la diathermie, les courants électriques, l'infrarouge, etc., dont l'objet est de compléter et d'optimiser les effets du traitement chiropratique proprement dits;
- l'aptitude à conseiller les patients dans le but de les amener à corriger certaines habitudes de vie par le repos, l'exercice, l'alimentation adéquate, l'hygiène posturale, afin d'assurer l'efficacité du traitement chiropratique ou de prévenir les affections;
- l'aptitude à communiquer à divers groupes les informations utiles pour la promotion de la santé et la prévention;
- l'aptitude à diriger un patient vers d'autres professionnels de la santé pour consultation ainsi que pour d'autres types d'évaluation et de soins.

## ADMISSION

### CONTINGEMENTEMENT ET CAPACITÉS D'ACCUEIL

Ce programme est contingenté à 47 places.

Un maximum de 5 places est réservé aux étudiants francophones résidant hors Québec.

### TRIMESTRE D'ADMISSION ET RYTHME DES ÉTUDES

Automne.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

### CONDITIONS D'ADMISSION

#### Études au Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1<sup>er</sup> mars.

L'admission au PDC peut s'effectuer sur une base collégiale ou universitaire.

#### Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

OU

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:

Biologie 401 et Chimie 202

OU

Être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et avoir réussi les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:

Biologie 301 et 401

Chimie 101, 201 et 202

Mathématiques 103 et 203

Physique 101, 201 et 301-78

#### Base universitaire sans grade

Avoir réussi au moins 15 crédits de cours d'un programme universitaire, à la date limite de la demande d'admission (1<sup>er</sup> mars), et satisfaire à la base collégiale ou l'équivalent.

#### Base universitaire avec grade

Être titulaire d'un diplôme avec grade (baccalauréat, maîtrise, doctorat) et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent :

Biologie : 401

Chimie : 101, 202

Mathématiques : 103, 203

Physique : 101, 201

Les candidats retenus lors de la présélection doivent se soumettre à une entrevue visant à apprécier leur motivation pour le programme. Lors de cette rencontre structurée, certains aspects de la personnalité des candidats seront appréciés en relation avec les aptitudes jugées essentielles à la formation.

Chaque candidat invité à l'entrevue doit au préalable rencontrer un chiropraticien pour une demi-journée d'observation en clinique chiropratique privée. Le formulaire complémentaire doit être imprimé par l'étudiant qui complétera la partie supérieure. Le chiropraticien rencontré devra compléter la partie inférieure du formulaire et le retourner dans les délais indiqués.

Tous les étudiants doivent se conformer au Règlement relatif à la maîtrise du français dans les programmes d'études.

Tous les candidats inscrits doivent posséder un certificat en RCR/DEA (réanimation cardiorespiratoire/défibrillation externe automatisée) comprenant les protocoles touchant les sujets adultes, enfants et bébés, et le maintenir à jour tout au long de leur cheminement dans le programme.

## Études hors Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er mars.

### Base études hors Québec

Être détenteur d'un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années;

OU

d'un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études universitaires;

OU

d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique) et posséder les compétences suivantes ou leurs équivalents

Biologie 301 et 401

Chimie 101, 201 et 202

Mathématiques 103 et 203

Physique 101, 201 et 301-78

### Conditions supplémentaires hors Québec

Pour mener à bien vos études, une bonne maîtrise de la langue française est nécessaire. Ainsi, vous devez nous faire parvenir la copie originale de votre test de français reconnu par l'UQTR (TFI, TEF, TCF, DELF, DALF) ou vous inscrire à la passation du TFI de l'UQTR à l'adresse [www.uqtr.ca/inscription\\_tfr](http://www.uqtr.ca/inscription_tfr) Pour obtenir de l'information sur les tests de français reconnus et les seuils de réussite, veuillez consulter le lien suivant : <https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/vrsg/Reglementation/107.pdf>

## Modalités de sélection des candidatures

Résident au Québec : pour être admis, les candidats doivent être nés au Québec ou attester de leur statut de résident au Québec en remplissant le formulaire « Attestation de résidence au Québec » (réf. : Ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur, numéro 14-1440-22) disponible au Bureau du Registraire.

Résident hors Québec : Un maximum de cinq (5) places est réservé aux francophones résidant hors province. Pour être admis, le candidat hors Québec dont les études antérieures (pré universitaires et universitaires) n'ont pas été totalement faites en contexte francophone doit réussir le test de connaissance du français (test institutionnel de français) prescrit par l'université. La réussite du test de français est une condition d'admission pour tous les nouveaux étudiants admis au programme. Ce test doit être réussi à la première session d'inscription. Pour connaître les modalités d'exemption du test de français (FRA0001), consulter le site Web de l'UQTR (section Test institutionnel de français).

## SÉLECTION DES CANDIDATS

### **Pour les candidats de la catégorie collégiale :**

Le comité de sélection procède à une présélection fondée sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote de rendement au collégial.

Puis le comité procède à une sélection, fondée sur le résultat des évaluations des caractéristiques personnelles lors de l'entrevue. Le candidat qui ne se présente pas à l'entrevue et qui ne prend pas entente avec le responsable du programme voit sa demande d'admission refusée.

Un résultat global est ensuite établi pour tous les candidats selon la pondération suivante :

Dossier scolaire : 70 %

Entrevue : 30 %

### **Pour les candidats de la catégorie universitaire sans grade :**

Le comité de sélection procède à une présélection fondée sur l'excellence du dossier scolaire. Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport au dossier du collège se calcule selon la formule suivante : nombre de crédits universitaires complétés lors de la demande divisé par soixante (60) et multiplié par cent (100). Ainsi, l'évaluation du dossier scolaire de l'étudiant ayant complété 60 crédits universitaires ou plus est uniquement fondée sur l'excellence de son dossier universitaire.

Puis le comité procède à une sélection, fondée sur le résultat des évaluations des caractéristiques personnelles lors de l'entrevue. Le candidat qui ne se présente pas à l'entrevue et qui ne prend pas entente avec le responsable du programme voit sa demande d'admission refusée.

Un résultat global est ensuite établi pour tous les candidats selon la pondération suivante :

Dossier scolaire : 70 %

Entrevue : 30 %

### **Pour les candidats de la catégorie universitaire avec grade :**

Le comité de sélection procède à une présélection fondée sur l'excellence du dossier scolaire universitaire. Puis le comité procède à une sélection, fondée sur le résultat des évaluations des caractéristiques personnelles lors de l'entrevue. Le candidat qui ne se présente pas à l'entrevue et qui ne prend pas entente avec le responsable du programme voit sa demande d'admission refusée.

Un résultat global est ensuite établi pour tous les candidats selon la pondération suivante :

Dossier scolaire : 70 %

Entrevue : 30 %

À titre informatif :

- au moins deux candidats sont convoqués par place disponible;
- la cote de rendement du dernier candidat admis annuellement est d'environ 28.5.

## STRUCTURE DU PROGRAMME ET LISTE DES COURS

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

### Cours obligatoires (227 crédits)

ALM1001	Nutrition
ALM1003	Nutrition clinique (ALM1001)
ANI1008	Neuro-anatomie
ANI1009	Anatomie clinique fonctionnelle (2 crédits) (PTL1010; PTL1011)
ANI1010	Anatomie humaine I (5 crédits)
ANI1011	Anatomie humaine II (5 crédits) (ANI1010)
BCM1011	Biochimie clinique I
BCM1012	Biochimie clinique II (BCM1011)
CBM1001	Épidémiologie et biométrie
CIS1001	Collaboration interprofessionnelle I (1 crédit)
CIS1002	Collaboration interprofessionnelle II (1 crédit) (CIS1001)
CIS1003	Collaboration interprofessionnelle III (1 crédit) (CIS1002)
CPR1002	Intervention chiropratique et santé
CPR1003	Concepts chiropratiques
CPR1004	Techniques chiropratiques I
CPR1005	Techniques chiropratiques II (4 crédits)
CPR1006	Techniques chiropratiques III (4 crédits) (CPR1005)
CPR1007	Thérapies complémentaires (2 crédits)
CPR1008	Pratique professionnelle chiropratique I (1 crédit)
CPR1009	Pratique professionnelle chiropratique II (1 crédit)
CPR1010	Pratique profess. chiro. III : intégr. des sc. cliniques fondamentales I (1 crédit) (CPR1009)
CPR1011	Pratique profess. chiro. IV : intégr. des sc. cliniques fondamentales II (1 crédit) (CPR1010)
CPR1014	Stage d'observation I (1 crédit)
CPR1015	Stage d'observation II (1 crédit) (CPR1014)
CPR1018	Stage d'intervention I (2 crédits)
CPR1019	Stage d'intervention II (2 crédits) (CPR1018)
CPR1026	Éthique et droit professionnel
CPR1033	Stage d'observation III et IV (2 crédits) (CPR1015)
CPR1034	Recherche de littérature (1 crédit)
CPR1035	Méthodes de recherche en chiropratique (2 crédits) (CBM1001; CPR1034)
CPR1036	Internat I : clinique étudiante et intégration clinique (9 crédits)
CPR1037	Internat II (8 crédits) (CPR1021 ou CPR1036)
CPR1038	Pratique professionnelle V et VI : gestion d'une clinique (2 crédits)
CPR1039	Internat III (8 crédits) (CPR1037)
CPR1040	Internat IV (8 crédits) (CPR1039)
CPR1041	Histoires et théories chiropratiques
EMB1004	Introduction à l'embryologie humaine (2 crédits)
EPK1207	Analyse fonctionnelle et biomécanique humaine II (EPK1221 ou PPK1010)
EPK1221	Analyse fonctionnelle et biomécanique humaine I
GAE1009	Administration d'une clinique (2 crédits)
GSS1001	Introduction au diagnostic (4 crédits)
GSS1002	Diagnostic différentiel (2 crédits)
GSS1004	Diagnostic et symptomatologie (6 crédits) (GSS1001; PTL1010; PTL1011)
GSS1005	Diagnostic de différentiel II (2 crédits) (GSS1002)
HTL1006	Histologie fondamentale (2 crédits)
HTL1007	Histologie des systèmes anatomiques (2 crédits) (HTL1006)

MCB1013	Aspects fondamentaux de la microbiologie clinique
MCB1014	Microbiologie et infectiologie (2 crédits) (MCB1013)
MDU1001	Soins d'urgence (2 crédits)
MED1022	Neurophysiologie de la douleur
MOG1001	Gynécologie, obstétrique et soins chiropratiques (2 crédits)
MPI1001	Pédiatrie (2 crédits)
MPR1002	Orthopédie et rhumatologie (6 crédits) (GSS1001; NRL1002; PTL1010; PTL1011)
MSP1012	Gériatrie et soins chiropratiques (GSS1003 ou GSS1004; MPR1001 ou MPR1002)
NRL1002	Neurophysiologie II (MED1022 ou NRL1001)
NRL1003	Neurodiagnostic
PHL1002	Pharmacologie et toxicologie (2 crédits)
PHL1007	Pharmacologie clinique (1 crédit) (PHL1002; CPR1037)
PSL1004	Physiologie humaine I
PSL1005	Physiologie humaine II
PSL1017	Physiologie de l'exercice et principes de réadaptation fonctionnelle (EPK1207)
PSY1008	Introduction à la psychopathologie
PSY1012	Psychologie de la santé
PTL1009	Pathomécanique et analyse fonctionnelle (5 crédits) (EPK1207)
PTL1010	Pathologie générale (4 crédits)
PTL1011	Pathologie spéciale (4 crédits)
RAL1001	Anatomie radiologique (ANI1011)
RAL1002	Biophysique et radioprotection
RAL1003	Pathologie osseuse
RAL1004	Techniques radiologiques (2 crédits)
RAL1005	Arthrites inflammatoires et post-traumatiques (2 crédits)
RAL1006	Radiologie pulmonaire, abdominale et procédures spécialisées
RAL1007	Gestion de cas en radiologie (1 crédit)
RAL1010	Stage clinique en radiologie I (4 crédits)
RAL1011	Stage clinique en radiologie II (2 crédits)
TLM1005	Diagnostic de laboratoire I
TLM1006	Diagnostic de laboratoire II
TLM1007	Stage clinique en diagnostic de laboratoire (2 crédits)

## Cours optionnels (9 crédits)

### Neuf crédits parmi les cours suivants:

CPR1027	Techniques chiropratiques particulières
CPR1028	Chiropratique et activité physique
CPR1029	Chiropratique et ergonomie
CPR1030	Questions chiropratiques
CPR1031	Projets chiropratiques
NRL1004	Neurophysiologie avancée

## Cours complémentaires (9 crédits)

L'étudiant doit suivre neuf crédits de cours parmi une liste présélectionnée. Certains cours sont offerts en ligne. Consulter la liste.

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

### RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Les étudiants sont soumis à un régime pédagogique particulier (Régime pédagogique particulier du programme de doctorat en chiropratique). Le nouvel étudiant inscrit au programme doit obligatoirement participer à une activité destinée à présenter les objectifs et le règlement pédagogique particulier du programme à l'occasion d'une séance d'accueil des nouveaux inscrits. Cette activité est non créditée. L'étudiant doit également participer aux ateliers prévus pour la recherche documentaire en bibliothèque et au moyen de l'Internet.

#### **En plus des évaluations aux cours du programme de chiropratique, l'étudiant doit participer aux activités d'évaluation des compétences cliniques suivantes :**

- L'étudiant inscrit au cours CPR1036 Internat I : clinique étudiante et intégration clinique, doit se soumettre à une évaluation de sa compétence clinique par le biais de l'examen d'intégration clinique;
- Au cours de l'Internat III (CPR1039), l'étudiant doit se soumettre à une évaluation de ses compétences cliniques par le biais de l'examen clinique intermédiaire;
- Pour s'inscrire au cours CPR1037 Internat II, l'étudiant doit avoir réussi l'examen d'intégration clinique;
- À la fin de l'Internat IV (CPR1040), l'étudiant doit réussir un examen de synthèse intitulé « examen de sortie clinique ».

Ces évaluations sont sous la responsabilité conjointe du directeur du programme en chiropratique et du directeur de la clinique qui en déterminent les modalités et le seuil de réussite. Le directeur de clinique voit à l'application des modalités d'évaluation des compétences cliniques.

## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

### ALM1001 | NUTRITION

Connaître les principes de base en nutrition. Étude de la composition chimique des glucides, des lipides et des protéines avec leur métabolisme et leur production d'énergie. Étude des composantes essentielles de l'alimentation: vitamines et minéraux.

Présentation des principaux groupes alimentaires et de leurs sources. Nutrition durant diverses périodes de la vie. Types d'évaluation des états nutritionnels.

### ALM1003 | NUTRITION CLINIQUE (ALM1001)

Permettre à l'étudiant de transposer sur un plan clinique les connaissances préalablement acquises en matière de nutrition.

Évaluation nutritionnelle en milieu clinique. Les aspects nutritionnels des troubles cardiovasculaires, de l'ostéoporose, de l'obésité, des allergies alimentaires et du syndrome prémenstruel. La nutrition et les interactions médicamenteuses. Nutrition et cancer. Nutrition et modes de vie. Comparer les différents régimes. Recommandations alimentaires, suppléments nutritionnels et mode de vie.

## ANI1008 | NEURO-ANATOMIE

Décrire l'anatomie et comprendre l'organisation générale du système nerveux.

Anatomie descriptive du système nerveux. Système nerveux central : l'encéphale (hémisphères cérébraux, corps striés, couches optiques, tubercules quadrijumeaux, cervelet, bulbe rachidien, ventricules); moelle épinière (substances grises, substance blanche, méninges). Nerfs crâniens et rachidiens. Système neurovégétatif (sympathique, parasympathique). Synapses au niveau de la moelle et trajet des neurones tant dans la moelle épinière que dans les hémisphères. Description des projections de surface.

## ANI1009 | ANATOMIE CLINIQUE FONCTIONNELLE (2 CRÉDITS) (PTL1010; PTL1011)

Établir les relations entre les structures anatomiques et leurs fonctions. Aborder les notions de pathophysiologie du système neuromusculosquelettique correspondantes.

Maîtrise de l'anatomie normale; introduction à l'anatomie pathologique; compréhension, intégration et application des notions en lien avec les principales affections du système neuromusculosquelettique. Les activités se déroulent au laboratoire d'anatomie et en classe. L'étudiant revoit les modèles anatomiques pertinents sous un angle clinique au début de chaque « module » du système locomoteur (rachis, membres supérieurs et inférieurs). Analyse et résolution de situations cliniques à partir de données précises (tableau symptomatique, résultats d'analyses, etc.) en lien avec les notions couvertes dans les cours d'orthopédie et rhumatologie et de pathomécanique et analyse fonctionnelle.

## ANI1010 | ANATOMIE HUMAINE I (5 CRÉDITS)

Identifier, localiser et décrire les divers tissus et organes du corps humain par une approche régionale en mettant l'accent sur l'interrelation entre la structure et les fonctions du système neuro-musculo-squelettique. Acquérir ou perfectionner les connaissances anatomiques. Apprendre à utiliser la terminologie anatomique, les régions anatomiques et les plans corporels. Intégrer l'anatomie systémique, l'anatomie topographique et l'anatomie de surface. Savoir intégrer ces connaissances dans l'ensemble des sciences fondamentales (morphologiques et fonctionnelles) et les extrapoler ultérieurement aux domaines de l'imagerie radiologique, de la pathologie et de la thérapeutique. La description est complétée par la dissection complète sur cadavre.

Les modules abordés dans ce premier cours sont : l'anatomie générale, le membre inférieur et le tronc.

## ANI1011 | ANATOMIE HUMAINE II (5 CRÉDITS) (ANI1010)

Identifier, localiser et décrire les divers tissus et organes du corps humain par une approche régionale en mettant l'accent sur l'interrelation entre la structure et les fonctions du système neuro-musculo-squelettique. Acquérir ou perfectionner les connaissances anatomiques. Apprendre à utiliser la terminologie anatomique, les régions anatomiques et les plans corporels. Intégrer l'anatomie systémique, l'anatomie topographique et l'anatomie de surface. Savoir intégrer ces connaissances dans l'ensemble des sciences fondamentales (morphologiques et fonctionnelles) et les extrapoler ultérieurement aux domaines de l'imagerie radiologique, de la pathologie et de la thérapeutique. La description est complétée par la dissection complète sur cadavre.

Les modules abordés dans ce deuxième cours sont le membre supérieur, la tête et les viscères.

## BCM1011 | BIOCHIMIE CLINIQUE I

Connaître les différents concepts de la biochimie et comprendre leur implication dans certains processus pathologiques.

Étude de l'architecture moléculaire de la matière vivante. Enzymologie générale. Biochimie de l'information génétique. Biochimie des glucides. Implication de ces concepts dans certains processus pathologiques.

## BCM1012 | BIOCHIMIE CLINIQUE II (BCM1011)

Connaître les différents concepts de la biochimie et comprendre leur implication dans certains processus pathologiques.

Étude du métabolisme des acides nucléiques, des acides aminés et des lipides. Relations entre les organes et le métabolisme chez les mammifères (coordination métabolique, contrôle métabolique et signal de transduction). Transport actif à travers les membranes. Biochimie du muscle. Caractéristiques générales des hormones, leur chimie et leur fonction (régulation hormonale du métabolisme). Implication de ces concepts dans certains processus pathologiques.

## CBM1001 | ÉPIDÉMIOLOGIE ET BIOMÉTRIE

Décrire et expliquer les bases de la biométrie et de la recherche en épidémiologie.

Définition de l'épidémiologie. Évolution. Relation avec les autres sciences de l'épidémiologie. L'épidémiologie comme science descriptive, analytique et expérimentale. Interaction agent-hôte-environnement. Application de la méthode de solution de problèmes à l'étude d'une maladie ou d'un problème de santé. Méthodes et approches employées dans l'étude de la population et de ses problèmes. Calcul et utilisation des taux et des rapports dans l'étude des données statistiques vitales.

## CIS1001 | COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE I (1 CRÉDIT)

Ce cours interdépartemental permettra à l'étudiant de s'initier au travail d'équipe comme prémices à la collaboration interprofessionnelle en partenariat avec la personne et ses proches. Dans ce premier cours d'une série de trois, l'étudiant se familiarisera avec les cursus des autres professions universitaires de la santé en plus de vivre ses premières expériences de collaboration interprofessionnelle.

L'activité est évaluée à l'aide des mentions « S » (succès) et « E » (échec).

## CIS1002 | COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE II (1 CRÉDIT) (CIS1001)

Ce cours interdépartemental permettra à l'étudiant de se familiariser avec les rôles, compétences et responsabilités des différents membres d'une équipe interprofessionnelle. Dans ce deuxième cours d'une série de trois, les facteurs facilitants et les obstacles au travail en collaboration interprofessionnelle seront explorés.

L'activité est évaluée à l'aide des mentions « S » (succès) et « E » (échec).

## CIS1003 | COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE III (1 CRÉDIT) (CIS1002)

Ce cours interdépartemental permettra à l'étudiant d'intégrer dans divers contextes de pratique les connaissances et les habiletés acquises en collaboration interprofessionnelle lors des deux cours précédents de ce continuum de trois. L'étudiant mènera à terme un projet de collaboration interprofessionnelle afin de parfaire le développement de ses compétences.

L'activité est évaluée à l'aide des mentions « S » (succès) et « E » (échec).

Note : Aucune dérogation relative à la substitution ou au cours en tutorat ne peut être accordée pour ce cours.

## CPR1002 | INTERVENTION CHIROPRATIQUE ET SANTÉ

Différencier les divers facteurs qui conditionnent la santé humaine de façon à saisir les conséquences et les modes d'action de l'intervention chiropratique.

Rôle du système nerveux autonome dans l'homéostasie. Intégration du modèle neurobiomécanique. Étude du stress et de la perception de la douleur. Effets de la posture sur le système nerveux. Évaluation et modification du mode de vie.

## CPR1003 | CONCEPTS CHIROPRATIQUES

Intégrer la science et la philosophie chiropratique dans la pratique courante et situer les rôles primaires et secondaires que peut jouer le chiropraticien dans la restauration et le maintien de la santé.

Intégration des bases neurophysiologiques à la pratique chiropratique. Intégration des principales dimensions de la subluxation vertébrale. Homéostasie et revue des systèmes. Notions de prédispositions à la maladie. Soins chiropratiques et profil de la pratique.

## CPR1004 | TECHNIQUES CHIROPRATIQUES I

Développer le sens d'observation et les habiletés tactiles nécessaires pour évaluer l'intégrité fonctionnelle du corps humain. Différencier la biomécanique normale et anormale.

Introduction aux principes de palpation de manière à distinguer les différentes couches de tissus (adipeux, muscles, etc.) et les différentes textures de peau. Appréciation des variations de température de la peau. Notions d'hypotonicité et d'hypertonicité. Palpation statique et dynamique du rachis. Évaluation posturale.

## CPR1005 | TECHNIQUES CHIROPRATIQUES II (4 CRÉDITS)

Acquérir les techniques d'ajustement et de manipulations vertébrales ainsi que diverses méthodes de palpation. Intégrer les diverses techniques d'examen et d'analyses en vue de poser un diagnostic chiropratique précis et de déterminer les traitements appropriés.

Description, démonstration et utilisation de corrections thérapeutiques diverses. Analyse de la performance musculaire. Procédures de palpation de l'articulation sacro-iliaque. Procédures d'ajustement.

## CPR1006 | TECHNIQUES CHIROPRATIQUES III (4 CRÉDITS) (CPR1005)

Apprendre et parfaire différentes techniques de palpation, d'examen et d'ajustement de la colonne vertébrale et du bassin.

Acquérir les techniques d'ajustement et de manipulation des articulations périphériques ainsi que diverses méthodes de palpation. Apprentissage de diverses thérapies concernant les tissus mous.

## CPR1007 | THÉRAPIES COMPLÉMENTAIRES (2 CRÉDITS)

Maîtriser les principes physiques et physiologiques, les indications et contre-indications thérapeutiques complémentaires ainsi que les techniques et l'appareillage reliés aux thérapies complémentaires.

Revue des théories neurophysiologiques de la douleur. Utilisation des thérapies complémentaires telles que la mécanothérapie, la cryothérapie, la thermothérapie, l'ultrasonothérapie, l'électrothérapie, l'actinothérapie, l'hydrothérapie, la thérapie méridienne, les exercices correctifs. Revue des mesures d'hygiène chiropratique.

### CPR1008 | PRATIQUE PROFESSIONNELLE CHIROPRACTIQUE I (1 CRÉDIT)

Comprendre les objectifs du programme et de la formation universitaire du chiropraticien. Comprendre la structure du programme et la place de chaque discipline qui concourt au cursus propre à la chiropratique.

Présentation des objectifs, de la structure et des activités du programme. Définition des principales disciplines intervenant dans la composition du programme. Survol des principales méthodologies d'enseignement et d'apprentissage dans le secteur des sciences de la santé applicables à la formation chiropratique.

### CPR1009 | PRATIQUE PROFESSIONNELLE CHIROPRACTIQUE II (1 CRÉDIT)

Intégrer les connaissances fondamentales et cliniques acquises au cours de la session en les appliquant à l'investigation, au raisonnement clinique et à la solution de problèmes dans le cadre de l'approche chiropratique.

Présentation par le responsable du cours de cas problèmes choisis en fonction du niveau d'apprentissage auquel l'étudiant est parvenu, suivie d'une discussion portant sur les aspects pertinents à la chiropratique. Exposition par l'étudiant devant le groupe et le responsable de l'activité des solutions qu'il préconise pour résoudre le problème soumis. Discussion par le groupe des solutions envisagées.

### CPR1010 | PRATIQUE PROFESS. CHIRO. III : INTÉGR. DES SC. CLINIQUES FONDAMENTALES I (1 CRÉDIT) (CPR1009)

Investiguer les connaissances fondamentales et cliniques acquises au cours de la session en les appliquant à l'investigation, au raisonnement clinique et à la solution de problèmes dans le cadre de l'approche chiropratique. Investiguer les divers éléments menant à la formulation d'un diagnostic. Les mises en situation visent à permettre l'intégration des enseignements des sciences fondamentales et cliniques acquises au cours de la session en les appliquant à l'anamnèse.

### CPR1011 | PRATIQUE PROFESS. CHIRO. IV : INTÉGR. DES SC. CLINIQUES FONDAMENTALES II (1 CRÉDIT) (CPR1010)

Investiguer les connaissances fondamentales et cliniques acquises au cours de la session en les appliquant à l'investigation, au raisonnement clinique et à la solution de problèmes dans le cadre de l'approche chiropratique. Investiguer les divers éléments menant à la formulation d'un diagnostic.

Les mises en situation visent à permettre l'intégration des enseignements des sciences fondamentales et cliniques acquises au cours de l'année en les appliquant à l'anamnèse et à l'examen physique général.

### CPR1014 | STAGE D'OBSERVATION I (1 CRÉDIT)

Se familiariser avec l'organisation et le fonctionnement de la clinique ainsi qu'avec les procédures cliniques. S'initier aux différentes approches de communication avec le patient.

Observation du fonctionnement de la clinique. Observation des principaux actes et services professionnels qui sont de la responsabilité du chiropraticien. Apprentissage des attitudes qui favorisent des relations de confiance, d'empathie et de respect avec le patient. Apprentissage des techniques d'entrevue et de communication employées par le clinicien pour l'accomplissement de ses diverses tâches et fonctions. L'étudiant doit observer un minimum de cinq examens chiropratiques.

L'activité est évaluée à l'aide des mentions « S » (succès) et « E » (échec).

### CPR1015 | STAGE D'OBSERVATION II (1 CRÉDIT) (CPR1014)

Se familiariser avec l'organisation et le fonctionnement de la clinique ainsi qu'avec les procédures cliniques. S'initier aux différentes approches de communication avec le patient. Poursuite des objectifs du cours CPR1014 Stage d'observation I.

Observation du fonctionnement de la clinique. Observation des principaux actes et services professionnels qui sont de la responsabilité du chiropraticien. Apprentissage des attitudes qui favorisent des relations de confiance, d'empathie et de respect avec le patient. Apprentissage des techniques d'entrevue et de communication employées par le clinicien pour l'accomplissement de ses diverses tâches et fonctions. L'étudiant doit observer un minimum de cinq traitements chiropratiques.

### CPR1018 | STAGE D'INTERVENTION I (2 CRÉDITS)

Apprendre à recueillir l'histoire d'un cas, à rédiger un rapport détaillé comprenant le diagnostic établi ainsi que le plan d'intervention proposé et à le présenter au clinicien. S'initier à l'examen physique et aux traitements. Identifier les références appropriées en fonction des cas étudiés. Approfondir les différentes approches de communication avec le patient.

Apprentissage des attitudes qui favorisent des relations de confiance, d'empathie et de respect avec le patient. Étude et apprentissage de la méthode de cas. Compilation et analyse de résultats. Techniques d'entrevue. L'étudiant doit observer un minimum d'un examen initial et de sept traitements. Il doit également participer à l'exécution de sept interventions sous la supervision d'un clinicien ou d'un interne senior.

### CPR1019 | STAGE D'INTERVENTION II (2 CRÉDITS) (CPR1018)

Apprendre à recueillir l'histoire d'un cas, à rédiger un rapport détaillé comprenant le diagnostic établi ainsi que le plan d'intervention proposé et à le présenter au clinicien. S'initier à l'examen physique et aux traitements. Identifier les références appropriées en fonction des cas étudiés. Approfondir les différentes approches de communication avec le patient.

Apprentissage des attitudes qui favorisent des relations de confiance, d'empathie et de respect avec le patient. Étude et apprentissage de la méthode de cas. Compilation et analyse de résultats. Techniques d'entrevue. L'étudiant doit observer un minimum de deux examens initiaux et de huit traitements. Il doit également participer graduellement à l'exécution de huit interventions sous la supervision d'un clinicien ou d'un interne senior. Il doit enfin réaliser lui-même l'examen d'un patient-stagiaire et rédiger un rapport complet sur le cas qu'il présente au clinicien.

### CPR1026 | ÉTHIQUE ET DROIT PROFESSIONNELS

Connaître et appliquer les principes et les règles d'éthique qui régissent la pratique professionnelle et se familiariser avec les principaux aspects du droit professionnel.

Terminologie légale spécifique. Bioéthique : (euthanasie, contraception, avortement, fertilisation « in vitro »). Confidentialité. Obligations envers le patient. Privilèges du patient. Règles de conduite. Déontologie. Mécanismes de contrôle de l'exercice professionnel. Les droits et devoirs du chiropraticien dans le système de santé. Les relations interprofessionnelles. Le système professionnel québécois. Jurisprudence reliée à différents éléments de droit, tels que le consentement au traitement, la faute professionnelle, la négligence professionnelle et la conduite interprofessionnelle.

## CPR1027 | TECHNIQUES CHIROPRATIQUES PARTICULIÈRES

Acquérir des connaissances générales sur une sélection de techniques chiropratiques particulières. Faire un survol au moyen de présentations théoriques et pratiques de certaines techniques chiropratiques particulières.

Ce cours ne constitue d'aucune façon une reconnaissance des techniques particulières qui sont enseignées. Aucun droit de pratique des techniques particulières n'est conféré par les connaissances générales acquises dans le cadre de ce cours.

## CPR1028 | CHIROPRATIQUE ET ACTIVITÉ PHYSIQUE

Faire connaître aux étudiants les divers paramètres physiologiques et biomécaniques de l'humain en fonction des gestes et exercices physiques qu'il peut ou non accomplir.

Anatomie et physiologie des principales structures de soutien au mouvement humain. Les grands principes mécaniques et physiologiques à respecter lors de la préparation physique. Conséquences des gestes moteurs ainsi que des postures sur l'organisme. Manœuvres conventionnelles: l'échauffement, les renforcements et les étirements en fonction des types d'exercices à prescrire.

## CPR1029 | CHIROPRATIQUE ET ERGONOMIE

L'ergonomie : approche systémique en ergonomie; ergonomie de correction et de conception; méthodes expérimentales en ergonomie; anthropométrie et dimensionnement des équipements; conception de postes de travail : travail statique et problèmes de postures de travail, le travail assis ; le travail physique : sa mesure et son évaluation, fatigue et détermination des temps de repos; facteurs de risque, lésions attribuables au travail répétitif et maladies professionnelles; gestion en santé et sécurité au travail en fonction du cadre législatif du Québec ; organisation du travail ; conception des outils manuels ; le travail mental. Chacun des sujets sera traité dans la perspective du chiropraticien.

## CPR1030 | QUESTIONS CHIROPRATIQUES

Acquérir les connaissances et les techniques développées par les recherches récentes dans le domaine de la chiropratique ou appliquer à la chiropratique des théories et des résultats de recherche provenant d'autres disciplines des sciences de la santé, des sciences biologiques et des sciences physiques.

Le contenu du cours varie en fonction des sujets que le module de chiropratique choisit à chaque fois que le cours est offert. Les sujets peuvent relever du domaine de la chiropratique ou de domaines connexes. Le cours peut prendre la forme d'enseignement magistral ou de séminaires.

## CPR1031 | PROJETS CHIROPRATIQUES

Développer des habiletés de recherche ou d'intervention dans un domaine particulier des études chiropratiques.

Sous la supervision d'un professeur et en se conformant aux règles énoncées dans le guide pédagogique du cours, l'étudiant doit réaliser un projet de recherche ou d'intervention sur un problème suggéré par le professeur ou par le module de chiropratique sur une liste à cet effet.

### CPR1033 | STAGE D'OBSERVATION III ET IV (2 CRÉDITS) (CPR1015)

Connaître les principaux aspects de l'examen initial d'un patient (histoire de cas, enregistrement des données) et les procédures appropriées d'examen physique général. Apprendre à effectuer une recherche pour documenter un cas spécial, à préparer un dossier et à l'exposer au praticien. Approfondir les différentes approches de communication avec le patient.

Observation du fonctionnement de la clinique. Apprentissage des attitudes qui favorisent des relations de confiance, d'empathie et de respect avec le patient. Approfondissement des techniques d'entrevue et des stratégies de communication employées par le clinicien pour l'accomplissement de ses diverses tâches et fonctions. Réalisation d'une recherche sur un cas spécial. Observation des principaux actes et services professionnels qui sont de la responsabilité du chiropraticien en pratique privée. L'étudiant peut exécuter une portion de son stage d'observation à l'externe sous la supervision d'un chiropraticien/clinicien d'une clinique privée agréée durant l'année scolaire en cours.

L'activité est évaluée à l'aide des mentions « S » (succès) et « E » (échec).

### CPR1034 | RECHERCHE DE LITTÉRATURE (1 CRÉDIT)

Ce cours permettra à l'étudiant de s'initier aux fondements de la démarche scientifique, à la recherche bibliographique et aux principes de l'écriture scientifique.

Étapes de la démarche scientifique : problématique, hypothèses, méthodologie, collecte de données, analyse, interprétation, publication. Recherche qualitative, recherche quantitative. Recherche bibliographique : identification des besoins, banque de données, mots-clés, tri, acquisition, archivage. Écriture scientifique : types, règles d'écriture.

### CPR1035 | MÉTHODES DE RECHERCHE EN CHIROPRACTIQUE (2 CRÉDITS) (CBM1001; CPR1034)

Acquérir les processus méthodologiques utilisés dans le domaine de la recherche scientifique et clinique, de la conception d'un projet de recherche jusqu'à la publication des résultats. Philosophie et principes à la base de la méthode scientifique, formulation des hypothèses et élaboration d'un plan de recherche. Applications de la méthode scientifique à la recherche clinique, en chiropratique particulièrement. Analyse des différentes méthodes d'acquisition et de traitement statistique des données. Initiation à la rédaction scientifique.

Analyse approfondie d'études scientifiques permettant d'apprécier la base scientifique supportant la chiropratique et de souligner l'importance de la recherche (études fondamentales et appliquées, études épidémiologiques).

### CPR1036 | INTERNAT I : CLINIQUE ÉTUDIANTE ET INTÉGRATION CLINIQUE (9 CRÉDITS)

Acquérir l'expérience clinique, les habiletés de diagnostic et de pronostic ainsi que les habiletés thérapeutiques qui sont requises pour la pratique de la profession.

Intégration des connaissances et des habiletés acquises ainsi que leur application dans le cadre d'activités à la clinique universitaire de chiropratique. Intégrer les notions fondamentales et cliniques acquises antérieurement par le biais d'études de cas cliniques multidisciplinaires susceptibles d'être vus en pratique professionnelle. Approfondir les habiletés d'analyse de cas et développer les habiletés de résolution de problème. Acquisition de la démarche clinique complète en développant et en approfondissant les habiletés et compétences suivantes : anamnèse, examens physiques, interprétation de radiographies, tests spécialisés et interprétation de tests de laboratoire, revues de cas, rapport au patient, élaboration du diagnostic différentiel et établissement d'un diagnostic/impressions cliniques, plan d'intervention, techniques d'ajustement vertébral et d'ajustement des articulations périphériques, exécution de thérapies complémentaires,

références, réévaluation, consentement éclairé, conduite professionnelle, tenue de dossier (sous forme d'apprentissage par problème avec résolution de problèmes (ARP), les étudiants présentent le résultat de leurs travaux sur des situations cliniques à partir de données précises. Les routines d'examens sont revues en laboratoires.

L'étudiant doit examiner un minimum de cinq nouveaux patients à l'automne et à l'hiver et effectuer un minimum de cinquante traitements. Évaluation des compétences cliniques périodiques. Observation des patients de l'interne sénior. Clinique basée sur les cliniciens « Clinician-based ».

Règlement pédagogique particulier : L'étudiant inscrit au cours CPR1036 Internat I : clinique étudiante et intégration clinique doit se soumettre à une évaluation de sa compétence clinique par le biais de l'examen d'intégration clinique (EIC)

### CPR1037 I INTERNAT II (8 CRÉDITS) (CPR1021 OU CPR1036)

Acquérir l'expérience clinique, les habiletés de diagnostic et de pronostic ainsi que les habiletés thérapeutiques qui sont requises pour la pratique de sa profession. Approfondir les compétences suivantes : anamnèse, examens physiques, établissement d'un diagnostic et impressions cliniques, plan d'intervention, techniques d'ajustement vertébral et d'ajustement des articulations périphériques, exécution de thérapies complémentaires, examens radiologiques, revues de cas, référence pour consultation, tests spécialisés et interprétation de tests de laboratoire, rapport au patient, consentement éclairé, réévaluation, conduite professionnelle et tenue de dossier.

L'étudiant doit examiner un minimum de cinq nouveaux patients et effectuer un minimum de 50 traitements. Évaluation des compétences cliniques périodiques.

Règlement pédagogique particulier : Pour avoir accès au titre d'interne junior et s'inscrire au cours CPR1037 Internat II, l'étudiant doit avoir réussi l'examen d'entrée en clinique (EEC).

### CPR1038 I PRATIQUE PROFESSIONNELLE V ET VI : GESTION D'UNE CLINIQUE (2 CRÉDITS)

Parfaire les notions administratives de base couvertes précédemment, en mettant l'emphase sur les caractéristiques propres à l'exploitation d'une entreprise de soins chiropratiques.

Profil actuel de la pratique. Tenue de livres/journal de comptabilité, introduction à un logiciel comptable. Sources de financement. Fiscalité. Ressources humaines (introduction aux normes du travail, retenues à la source, paies, sélection et formation des employés, etc.). Contrats d'association (aspects légaux, financiers, types d'associations). Assurance responsabilité professionnelle. Assurances autres (bureau, frais d'exploitation, invalidité, médicaments, vie; avenants particuliers). Éthique professionnelle (publicité, plans de soins, ventes de produits et marges de profit, etc.). Notions de marketing (étude de marché, population cible, psychologie du consommateur, etc.). Fournisseurs spéciaux (CSST, SAAQ). Laboratoire de radiologie et exigences particulières (laboratoire de santé publique du Québec, dosimétrie, inspections, registre, etc.). Étapes de démarrage d'une nouvelle entreprise. Avantages et inconvénients des services de gestion chiropratique. Présentation et utilisation du matériel didactique chiropratique disponible.

### CPR1039 I INTERNAT III (8 CRÉDITS) (CPR1037)

Acquérir l'expérience clinique, les habiletés de diagnostic et de pronostic ainsi que les habiletés thérapeutiques qui sont requises pour la pratique de sa profession. Approfondir les compétences suivantes : anamnèse, examens physiques, établissement d'un diagnostic et impressions cliniques, plan d'intervention, techniques d'ajustement vertébral et d'ajustement des articulations périphériques, exécution de thérapies complémentaires, examens radiologiques, revues de cas, référence pour consultation, tests spécialisés et interprétation de tests de laboratoire, rapport au patient, consentement éclairé, réévaluation, conduite professionnelle et tenue de dossier.

L'étudiant doit examiner un minimum de cinq nouveaux patients et effectuer un minimum de 50 traitements. Évaluation des compétences cliniques périodiques.

Règlement pédagogique particulier : Au cours de de l'Internat III (CPR1039), l'étudiant doit de soumettre à une évaluation de ses compétences cliniques par le biais de l'examen intermédiaire de clinique (EIC).

### CPR1040 | INTERNAT IV (8 CRÉDITS) (CPR1039)

Permettre à l'étudiant d'acquérir l'expérience clinique, les habiletés de diagnostic et de pronostic ainsi que les habiletés thérapeutiques qui sont requises pour la pratique de sa profession. Parfaire les compétences suivantes : anamnèse, examens physiques, établissement d'un diagnostic et impressions cliniques, plan d'intervention, techniques d'ajustement vertébral et d'ajustement des articulations périphériques, exécutions de thérapies complémentaires, examens radiologiques, revues de cas, référence pour consultation, tests spécialisés et interprétation de tests de laboratoire, rapport au patient, consentement éclairé, réévaluation, conduite professionnelle et tenue de dossier. L'étudiant doit examiner un minimum de cinq nouveaux patients et effectuer un minimum de 50 traitements. Évaluation des compétences cliniques périodiques.

Offrir à l'étudiant la possibilité d'acquérir une expérience pratique du milieu professionnel et/ou d'un milieu multi ou interdisciplinaire. Un externat se déroule normalement sur une période de 2 à 4 semaines selon la capacité d'accueil. En milieu clinique, discussions et échanges avec les professionnels de la santé et étudiants d'autres professions. Observations des différents actes professionnels. Gestion de cas complexes et observation de la gestion d'une clinique. Participation à l'évaluation des patients. Interventions auprès de patients en clinique privée chiropratique sous supervision d'un chiropraticien (voir la liste des interventions admissibles).

Règlement pédagogique particulier : À la fin de l'Internat IV, l'étudiant doit réussir un examen de synthèse intitulé « examen de sortie de clinique » (ESC).

### CPR1041 | HISTOIRES ET THÉORIES CHIROPRATIQUES

Acquérir les principes philosophiques, scientifiques et techniques de la chiropratique. Rappeler l'évolution de la profession chiropratique. Définir le rôle de la chiropratique comme une spécialité de la santé.

Historique des manipulations vertébrales. Revue des concepts avancés par D.D. Palmer et ses successeurs. Prémisses de l'intervention chiropratique. Analogies et distinctions entre différentes approches. Exposition des théories chiropratiques contemporaines. Revue des diverses composantes de la subluxation vertébrale.

### EMB1004 | INTRODUCTION À L'EMBRYOLOGIE HUMAINE (2 CRÉDITS)

Ce cours vise à familiariser l'étudiant avec les principaux mécanismes impliqués en embryologie humaine.

Embryogenèse : rappels sur la gamétogenèse, période embryonnaire (fécondation, implantation, formation du disque embryonnaire, didermique puis tridermique, développement général de la quatrième à la huitième semaine), placenta et membranes fœtales.

Embryologie spéciale : développement des appareils cardiovasculaires, digestif, urogénital, respiratoire, locomoteur (squelette, musculature vascularisation innervation appendiculaire, tête et cou, squelette et musculature axiale), des systèmes endocriniens et nerveux (tube neural, vésicules cérébrales et leur devenir) et des organes des sens (œil, oreille).

## EPK1207 | ANALYSE FONCTIONNELLE ET BIOMÉCANIQUE HUMAINE II (EPK1221 OU PPK1010)

Développer chez l'étudiant la capacité de réaliser une évaluation clinique fonctionnelle en se référant aux paramètres biomécaniques normaux du système neuro-musculo-squelettique. Ce cours permet aussi aux étudiants de parfaire leur compréhension de l'analyse fonctionnelle en réalisant une analyse dans un cadre expérimental.

Notions de biomécanique tissulaire appliquées au système locomoteur. Physiologie articulaire normale de la colonne vertébrale et des articulations périphériques. Initiation aux techniques expérimentales qui permettent de réaliser une analyse fonctionnelle en laboratoire.

## EPK1221 | ANALYSE FONCTIONNELLE ET BIOMÉCANIQUE HUMAINE I

Introduction au bilan fonctionnel clinique comprenant les bilans posturaux, musculaires et articulaires. Notions fondamentales couvrant l'anatomie fonctionnelle du système locomoteur, les plans et les axes du mouvement et les principes de biomécanique humaine appliquée au contexte chiropratique. Ce cours vise à développer chez l'étudiant les qualités d'observation et d'analyse du système locomoteur tout en lui donnant l'occasion de se familiariser avec les outils permettant d'évaluer de façon objective les capacités fonctionnelles d'un individu.

## GAE1009 | ADMINISTRATION D'UNE CLINIQUE (2 CRÉDITS)

Connaître les éléments de base nécessaires à l'établissement et à la gestion d'une clinique chiropratique.

Choix de projet. Analyse des ressources professionnelles (avocat, notaire, courtier, banquier). Principes d'administration. Comptabilité: système comptable. Rôle du comptable (CA). Revenus et dépenses d'opération. États financiers. Planification fiscale. Ententes contractuelles. Modes de pratique. Achat d'une clinique. Location. Bail commercial. Modes de financement. Présentation d'une demande de financement. Élaboration d'un projet d'aménagement d'une clinique. Assurances générales et professionnelles. Obligations de l'employeur. Embauche et gestion du personnel clinique. Modes de gestion. Manuel des actes chiropratiques. Les organismes chiropratiques et leurs champs d'activités.

## GSS1001 | INTRODUCTION AU DIAGNOSTIC (4 CRÉDITS)

Acquérir les principes généraux guidant l'élaboration d'un diagnostic clinique. Se familiariser avec les techniques de l'interrogation et de l'examen physique du patient.

Au moyen d'exposés et de travail en groupe, des situations clinicien-patient sont simulées. Élaboration d'histoires de cas. Utilisation des questionnaires d'évaluation. Élaboration d'algorithmes cliniques. Introduction aux procédures diagnostiques courantes et à l'approche hypothético-déductive.

## GSS1002 | DIAGNOSTIC DIFFÉRENTIEL (2 CRÉDITS)

Acquérir les habiletés d'analyse et de résolution de problèmes qui sont requises pour un diagnostic différentiel à partir de situations cliniques et de données précises (tableau symptomatique, résultats d'analyses, etc.).

Sous forme d'ateliers supervisés, on présente les signes et symptômes d'affections rencontrés en milieu clinique tels : anxiété, céphalées et douleurs faciales, étourdissements et vertiges, douleurs abdominales, nausées et vomissements, dyspepsie, dysphagie, diarrhée et constipation, arthralgie et arthropathies diverses, myalgie, rachialgie, etc.

### GSS1004 | DIAGNOSTIC ET SYMPTOMATOLOGIE (6 CRÉDITS) (GSS1001; PTL1010; PTL1011)

Reconnaître les signes et les symptômes des désordres des différents systèmes du corps humain. Se familiariser avec l'étiologie et la pathologie de ces désordres et y appliquer la pratique du diagnostic différentiel.

Les désordres des systèmes cardiovasculaire, génito-urinaire, respiratoire, gastro-intestinal, endocrinien, tégumentaire, dermatologique, oto-rhino laryngologique, hématologique et immunologique.

### GSS1005 | DIAGNOSTIC DE DIFFÉRENTIEL II (2 CRÉDITS) (GSS1002)

Approfondir les habiletés d'analyse et de résolution de problèmes qui sont requises pour un diagnostic différentiel à partir de situations cliniques et de données précises (tableau symptomatique, résultats d'analyses, etc.).

### HTL1006 | HISTOLOGIE FONDAMENTALE (2 CRÉDITS)

L'objectif du cours consiste à initier les étudiants aux relations existant entre l'organisation et les fonctions cellulaires de même qu'entre l'organisation et les propriétés fonctionnelles des tissus fondamentaux.

Organisation et fonctions cellulaires : membrane cellulaire, noyau et chromatine, cytosquelette, organites. Notions de langage cellulaire. Composition et caractérisation tant morphologique que fonctionnelle des tissus fondamentaux : tissus épithéliaux, tissus conjonctifs (non-spécialisés, tissu adipeux, cartilage, os, tissu hématopoïétique, tissu lymphoïde), tissus musculaires (strié, lisse et cardiaque) et tissus nerveux (neurone, cellules de soutien, nerfs, ganglions, terminaisons nerveuses et récepteurs sensoriels). Reconnaissance des tissus fondamentaux.

### HTL1007 | HISTOLOGIE DES SYSTÈMES ANATOMIQUES (2 CRÉDITS) (HTL1006)

L'objectif du cours consiste à doter les étudiants de connaissances approfondies sur l'organisation structurale des organes et des systèmes physiologiques au niveau microscopique et sur les relations existantes entre leur morphologie et leur fonction.

Organisation et fonction des tissus primaires (épithéliaux, conjonctifs, musculaires et nerveux) dans les différents systèmes et organes. Caractéristiques morphologiques et fonctionnelles des différents systèmes (cardiovasculaire, tégumentaire, digestif, respiratoire, reproducteur et urinaire). Organisation de l'œil. Analyse morphologique d'images histologiques.

### MCB1013 | ASPECTS FONDAMENTAUX DE LA MICROBIOLOGIE CLINIQUE

Ce cours permettra à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base dans les différents domaines de la microbiologie incluant bactériologie, virologie, mycologie, parasitologie ainsi que certaines notions d'immunologie.

Ultrastructure, morphologie, métabolisme et croissance, reproduction, génétique, classification, identification des différents microorganismes et stratégies chimiothérapeutiques. Mécanismes de résistance microbienne. Méthodes de contrôle et de prévention. Flore bactérienne normale. Immunologie cellulaire et moléculaire. Mécanismes de résistances aux défenses immunitaires. Vaccins : types, stratégies de développement, potentiel et limites.

Séances de laboratoire : préparation de milieux de culture bactériens, examens microscopiques des bactéries, isolement et repiquage des bactéries, contrôle des microorganismes, techniques de dénombrement bactérien, mycologie, parasitologie et virologie.

## MCB1014 | MICROBIOLOGIE ET INFECTIOLOGIE (2 CRÉDITS) (MCB1013)

Ce cours permettra à l'étudiant de se familiariser avec les différentes maladies causées par les micro-organismes chez l'humain.

Notions de base en épidémiologie (santé publique) : modes de transmission des microorganismes, infections nosocomiales et prévention, zoonoses. Maladies infectieuses : maladies du système digestif, du système respiratoire, de la peau, des muscles, des os et du système nerveux, transmissibles sexuellement ou par le sang. Pour chacune : agent étiologique, mécanismes de transmission, épidémiologie, pathologies, symptomatologie, diagnostic, stratégies de traitement et de prévention.

## MDU1001 | SOINS D'URGENCE (2 CRÉDITS)

Acquérir les compétences et les habiletés permettant à l'étudiant de prévenir, d'intervenir et/ou de gérer adéquatement des situations d'urgence avec des outils de base en secourisme.

Les thèmes suivants seront abordés : aspects légaux du secourisme ; risques infectieux lors d'intervention ; signes vitaux et évaluation de la situation ; méthodes d'examen en soins d'urgence ; triage ; reconnaissance des signes et symptômes d'un être humain en détresse ; états de choc ; coma ; interventions d'urgence dans les cas de défaillances cardiaques et respiratoires ; gestion des accidents vasculaires cérébraux ; urgences diabétiques ; épilepsie et convulsions ; hyperthermie et fièvre ; hypothermies ; troubles physiques dus aux conditions environnementales ; brûlures ; blessures aux os ; traumatismes crâniens ; blessures aux tissus mous ; plaies et contrôle des hémorragies ; urgences psychiatriques ; accouchement et fausse couche ; sécurité routière, nautique, des jeunes enfants, des personnes âgées, au travail et environnementale ; prévention au foyer, lors d'incendies, lors d'empoisonnements. Techniques particulières de soins d'urgence. Autres situations d'urgence.

Règlement pédagogique particulier Pour s'inscrire au cours MDU1001, l'étudiant inscrit au programme de chiropratique (7025) doit détenir un certificat à jour en réanimation cardio-respiratoire (RCR). Cette certification doit comprendre les protocoles touchant les sujets adultes, enfants et bébés.

## MED1022 | NEUROPHYSIOLOGIE DE LA DOULEUR

L'objectif du cours est de comprendre les bases neurophysiologiques de la nociception et de la douleur et d'appliquer ces connaissances pour mieux comprendre les pathologies douloureuses aiguës et chroniques. Le cours vise également à présenter les diverses approches couramment utilisées pour le traitement ou la gestion de la douleur aiguë et chronique (exercice, thérapies manuelles, électrothérapie, acupuncture, hypnose, musique, placebo, pharmacothérapie, neurochirurgie, etc.) tout en étudiant les mécanismes sous-jacents à leur efficacité avec un regard critique. Finalement, les conséquences de la douleur seront discutées avec des perspectives personnelle, relationnelle et sociétale.

Le cours comportera une description de la structure et de la fonction de différents neurones du système nerveux périphérique et central en discutant leurs connexions et les réseaux dans lesquels ils sont impliqués. Les concepts de nociception et de douleur seront discutés et l'étudiant sera exposé à un bref résumé des conceptions et théories de la douleur à travers l'histoire, des cultures primitives à la définition actuelle. Les principales voies nociceptives seront présentées en insistant sur leurs fonctions spécifiques. Les régions cérébrales impliquées dans la perception et la modulation de la douleur seront également abordées. Ces bases neurophysiologiques permettront enfin de discuter de l'application de ces connaissances et des aspects cliniques. Les principaux syndromes douloureux seront finalement présentés.

## MOG1001 | GYNÉCOLOGIE, OBSTÉTRIQUE ET SOINS CHIROPRATIQUES (2 CRÉDITS)

Se familiariser avec les procédures standard d'examen et de diagnostic gynécologiques et avec les soins chiropratiques pour les femmes enceintes. Savoir reconnaître les conditions qui requièrent une référence à d'autres professionnels de la santé.

Déroulement normal de la grossesse et de l'accouchement. Désordres du système reproducteur féminin. Examens et procédures gynécologiques spécialisés. Approches thérapeutiques particulières.

## MPI1001 | PÉDIATRIE (2 CRÉDITS)

Acquérir les aptitudes et les compétences liées à la solution de problèmes afin de procéder à des diagnostics et à des traitements en pédiatrie chiropratique et reconnaître les problèmes qui requièrent la référence à d'autres professionnels de la santé.

Développement psychomoteur de l'enfant. Anamnèse, examens et méthodes de traitement. Méthodes de dépistage de problèmes de santé, notamment les problèmes neurosquelettiques et soins préventifs pour les enfants. Thérapies naturelles.

## MPR1002 | ORTHOPÉDIE ET RHUMATOLOGIE (6 CRÉDITS) (GSS1001; NRL1002; PTL1010; PTL1011)

Connaître la pathologie, l'histoire naturelle, les signes et les symptômes des principales maladies orthopédiques et rhumatismales. Connaître les différentes approches thérapeutiques et les concepts de travail en équipe multidisciplinaire.

Introduction aux notions générales d'orthopédie et de rhumatologie, aux notions spécifiques des examens orthopédiques et rhumatismales, aux syndromes douloureux et de douleurs référées ainsi qu'aux problématiques orthopédiques et rhumatismales du système musculo-squelettique.

## MSP1012 | GÉRIATRIE ET SOINS CHIROPRATIQUES (GSS1003 OU GSS1004; MPR1001 OU MPR1002)

Acquérir les aptitudes et les compétences liées à la solution de problèmes afin de procéder à des diagnostics et à des traitements en gériatrie chiropratique.

Introduction et épidémiologie de la population gériatrique, notion de comorbidité. Physiologie du vieillissement normal. Ménopause, hormonothérapie, andropause, etc. Aspects psychosociaux (surtout en lien avec la dépression, l'isolement, le deuil, le statut socioéconomique, etc.). Perte d'autonomie, hospitalisation/institutionnalisation. Approche clinique du patient âgé (anamnèse, examen, communication). Médication chez les personnes âgées (interactions, polymédication, automédication, etc.). Adaptation des exercices et nutrition chez les personnes âgées, incluant le problème de malnutrition. Identification des problèmes fréquemment rencontrés chez les personnes âgées. Évaluation et thérapies pour les conditions gériatriques (arthrites, arthrose, ostéoporose, fractures, dépression, déficits cognitifs et démences, douleur chronique, cancer, etc.). Adaptation des soins chiropratiques en gériatrie. Travail interdisciplinaire en gériatrie. Travail en résidence privée, à domicile, etc. Notions légales et éthiques : mandats d'inaptitude, etc. (surtout en lien avec le consentement aux soins, les mandataires, etc.).

## NRL1002 | NEUROPHYSIOLOGIE II (MED1022 OU NRL1001)

Connaître de façon approfondie les composantes du système nerveux et son fonctionnement. Identifier les principales neuropathologies.

Organisation et fonctionnement du système sensitif. Sensations somatiques : celles de la douleur, de la température, de la vibration et des perceptions tactiles. La proprioception. Étude des autres sens : la vision, l'audition, l'odorat, l'équilibre, le goût. Les voies motrices centrales et périphériques. Phénomènes réflexifs. L'intégration sensorimotrice. Pathologies associées. Fonctions et distributions des nerfs crâniens et lésions associées. Organisation et fonctionnement du système nerveux autonome. Le cortex cérébral et les fonctions supérieures. Lésions des centres supérieurs.

## NRL1003 | NEURODIAGNOSTIC

Identifier les désordres de type neurologique. Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour effectuer un examen neurologique et mettre en corrélation les résultats des examens neurologiques avec les autres données diagnostiques.

Différents types de vertiges. Syndrome de Barré-Liou et syndrome de Ménière. Syndrome sympathique cervical postérieur. Syndromes oto-neuro-ophtalmiques d'origine cervicale. Syndromes neurogéniques. Syndromes de compression neurovasculaire. Tumeurs cérébrales. Épilepsie, maladies démyélinisantes et dégénératives. Neuropathies périphériques. Paralyse cérébrale. Méthodes d'investigations diverses (ventriculographie, discographie, échoencéphalographies, etc.).

## NRL1004 | NEUROPHYSIOLOGIE AVANCÉE

Mise à jour concernant les développements récents dans le domaine des sciences neurologiques et discussion critique des travaux scientifiques publiés en neurophysiologie.

Présentation et discussion des données récentes sur l'organisation et le fonctionnement du système nerveux. Étude approfondie des questions reliées au développement du système nerveux central, des fonctions cognitives (apprentissage et mémoire) et des désordres neurologiques (épilepsie, Parkinson, Alzheimer, etc.). Une attention particulière est portée sur l'étude des mécanismes cellulaires et moléculaires sous-jacents à ces phénomènes de plasticité synaptique.

## PHL1002 | PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE (2 CRÉDITS)

Connaître les différents groupes de médicaments et la réponse thérapeutique des patients. Identifier les interactions médicamenteuses. Connaître les principes généraux de la toxicologie. Identifier les effets des polluants environnementaux sur l'organisme humain.

Classification générale des médicaments. Mécanismes d'action des médicaments. Pharmacocinétique. Pharmacodynamique. Neuropharmacologie et pharmacologie des systèmes. Étude de l'impact des substances toxiques sur les organes cibles : voie d'entrée, biotransformation et élimination. Toxicologie environnementale. Éléments de santé publique.

## PHL1007 | PHARMACOLOGIE CLINIQUE (1 CRÉDIT) (PHL1002; CPR1037)

Mise en contexte des notions pharmacologiques de base acquises antérieurement. Applications pratiques : adaptation des soins selon le profil de médication du patient, précautions et particularités de certaines thérapies pharmacologiques. Interactions possibles entre médicaments et produits naturels et/ou l'alimentation. Médicaments en vente libre. Complément de formation en termes de médication du système locomoteur : analgésie, anti-inflammatoires, co-analgésie. Polymédication. Relation pharmacien-chiropraticien. Analyse de situations cliniques à partir des dossiers patients des internes.

## PSL1004 | PHYSIOLOGIE HUMAINE I

Acquérir des connaissances fondamentales sur le rôle, les mécanismes d'action et la régulation des systèmes physiologiques qui composent l'organisme humain ainsi que sur les interrelations entre les différents systèmes.

Les systèmes nerveux central, endocrinien, gastro-intestinal et reproducteur font l'objet de ce cours. Les autres systèmes de l'organisme sont traités dans le cours PSL1005 Physiologie humaine II.

## PSL1005 | PHYSIOLOGIE HUMAINE II

Acquérir des connaissances fondamentales sur le rôle, les mécanismes d'action et la régulation des systèmes physiologiques qui composent l'organisme ainsi que sur les interrelations entre les différents systèmes.

Les systèmes nerveux autonome, cardiovasculaire, respiratoire et excréteur font l'objet de ce cours. Les autres systèmes de l'organisme sont traités dans le cours PSL1004 Physiologie humaine I.

## PSL1017 | PHYSIOLOGIE DE L'EXERCICE ET PRINCIPES DE RÉADAPTATION FONCTIONNELLE (EPK1207)

Ce cours vise à développer chez l'étudiant la capacité de prescrire des programmes d'exercices et de réadaptation fonctionnelle adaptés aux populations cliniques fréquemment traitées en chiropratique.

Introduction à la physiologie de l'exercice et à l'adaptation des différents systèmes à l'exercice. Notions de base en réadaptation physique et en prescription d'exercices. Initiation à l'évaluation des déterminants de la condition physique.

## PSY1008 | INTRODUCTION À LA PSYCHOPATHOLOGIE

Permettre à l'étudiant de reconnaître et de comprendre les principales psychopathologies. Présenter l'étiologie des troubles selon les principales approches contemporaines et le diagnostic des troubles mentaux à l'aide des critères suggérés par le DSM en vigueur. Permettre une sensibilisation aux autres systèmes de classification.

## PSY1012 | PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ

Se sensibiliser à l'importance de la santé à travers le cycle de vie de la personne humaine. Connaître les principaux facteurs psychosociaux associés à la santé et aux maladies.

Champ de la psychologie de la santé. Théories, modèles et interactions biopsychosociales. Phénomène de la douleur. Influence des facteurs psychologiques sur la santé physique. Conceptions du stress, vulnérabilité et coping. Anxiété, dépression, troubles somatiques, maladies chroniques et maladies graves. Comportements et styles de vie touchant la santé (par ex., tabagisme, activité physique, contrôle du poids). Vécu psychosocial du patient et répercussions systémiques de la maladie. Rôle du professionnel de la santé, promotion, prévention et intervention.

## PTL1009 | PATHOMÉCANIQUE ET ANALYSE FONCTIONNELLE (5 CRÉDITS) (EPK1207)

Ce cours vise à développer la capacité d'utiliser les évaluations fonctionnelles objectives afin de mieux évaluer et traiter les différentes conditions du système neuro-musculo-squelettique.

Connaître et comprendre les principes biomécaniques qui mènent au développement des pathologies neuro-musculo-squelettiques évaluées et traitées en chiropratique. Connaître et comprendre les principes

biomécaniques qui sous-tendent la manipulation vertébrale et les manipulations des articulations périphériques. Connaître et apprendre à utiliser les approches thérapeutiques qui ont une influence sur la biomécanique vertébrale et articulaire.

### PTL1010 | PATHOLOGIE GÉNÉRALE (4 CRÉDITS)

Sensibiliser l'étudiant aux mécanismes de réactions tissulaires. Identifier les manifestations cliniques. Distinguer les phénomènes morphologiques et physiopathologiques (aux niveaux cellulaire et tissulaire) qui constituent les réactions de base du corps contre les dommages provoqués par des agents physiques, chimiques, biologiques et des causes génétiques. Analyser les étiologies et les mécanismes physiopathologiques des maladies chez l'être humain.

Notions de pathologie générale. Étude des phénomènes de réponses cellulaires et subcellulaires, l'adaptation, l'inflammation et la réparation, les troubles hémodynamiques, la thromboembolie et le choc, les réponses à l'infection, la cancérologie, les états d'hypersensibilité et les maladies immunitaires, les troubles génétiques et les troubles cardiorespiratoires. La description des pathologies les plus importantes s'appuiera sur des cas cliniques concrets. Présentation des examens de laboratoire complémentaires, des éléments thérapeutiques spécifiques et plus spécialement les analyses histopathologiques.

### PTL1011 | PATHOLOGIE SPÉCIALE (4 CRÉDITS)

Les notions de pathologie fondamentale acquises par l'étudiant permettront leur application spécifique et détaillée à principales maladies répertoriées par système ou par organe. La description s'attardera sur les aspects étiopathogéniques, les caractéristiques morphologiques lésionnelles macroscopiques et microscopiques, le diagnostic ainsi que la symptomatologie et l'évolution clinique.

Étude des pathologies dans les divers systèmes : vasculaire, neuromusculosquelettique, digestif, glandes annexes, urinaire, reproducteur masculin et féminin, lymphoïde et endocrinien. La description des pathologies les plus importantes s'appuiera sur des cas cliniques concrets, illustrés par une abondante iconographie. Présentation des examens de laboratoire complémentaires, des éléments thérapeutiques spécifiques et plus spécialement les analyses histopathologiques.

### RAL1001 | ANATOMIE RADIOLOGIQUE (ANI1011)

Introduction à l'anatomie radiologique, à l'extrapolation de l'apparence tridimensionnelle de l'anatomie à partir de structures superposées et des variantes de la normale. Initiation à la terminologie ainsi qu'aux examens radiologiques de routine.

L'anatomie et la croissance osseuse, la différenciation des variantes susceptibles de simuler une pathologie et des techniques de mensuration chez l'enfant et l'adulte seront discutées, relativement au système squelettique en entier.

### RAL1002 | BIOPHYSIQUE ET RADIOPROTECTION

Connaître la nature et les modes de production des rayons X, les principes de l'imagerie radiologique ainsi que des notions de radioprotection du patient et de l'opérateur. Connaître les critères et les méthodes favorisant la production de clichés radiologiques de qualité diagnostique.

Études technique et physique des composantes de l'appareil de rayons X et de son fonctionnement. Notions de transformation d'énergie. Techniques de production et de contrôle de la qualité de l'image. Études des effets somatiques, génétiques et cellulaires de la radiation. Notions de dosage maximum permmissible. Radioprotection. Étude de certains aspects pratiques de la radiobiologie.

### RAL1003 | PATHOLOGIE OSSEUSE

Identifier les dysplasies osseuses d'origines diverses. Appliquer la méthode analytique nécessaire à l'interprétation radiologique.

Revue du développement du système osseux. Étude de la trame osseuse et corrélation avec les différentes analyses du métabolisme. Ostéoporose. Ostéomalacie. Aberrations métaboliques (déficiences, excès). Erreurs d'interprétation et contributions des facteurs radiologiques. Pathologies de la vascularisation et nécroses. Infections. Néoplasmes. Tumeurs bénignes et malignes. Rédaction d'un rapport radiologique. Études de cas et évaluations critiques.

### RAL1004 | TECHNIQUES RADIOLOGIQUES (2 CRÉDITS)

Connaître et savoir utiliser le matériel et l'équipement du laboratoire de radiologie diagnostique. Appliquer les techniques de positionnement du patient.

Positionnement et techniques s'appliquant aux différentes parties du corps avec applications pratiques aux mannequins. Calculs des facteurs d'exposition. Discussion sur les normes de sécurité et le contrôle de la qualité de l'appareillage. Méthodes d'utilisation optimale des facteurs radiologiques dans le but de minimiser le rayonnement ionisant.

### RAL1005 | ARTHRITES INFLAMMATOIRES ET POST-TRAUMATIQUES (2 CRÉDITS)

Établir une interprétation radiologique des conditions rhumatismales et des lésions post-traumatiques. Distinguer les facteurs et les perturbations métaboliques qui sont à l'origine des différentes pathologies arthritiques visibles à la radiographie.

Étude de l'évolution pathologique des arthrites en relation avec les signes radiologiques. Approche systématique de l'étude radiologique et élaboration d'un diagnostic différentiel. Classification des fractures et mécanismes de blessures. Visualisation radiographique du processus de guérison et pronostic. Sujets abordés : arthrose. Arthrite rhumatoïde. Lupus érythémateux. Spondylite ankylosante. Arthrite entéro-pathique. Arthrite psoriasique. Syndrome de Reiter. Sclérodermie. Arthrite goutteuse. Arthrite infectieuse. Calcification. Ochronose, etc.

### RAL1006 | RADIOLOGIE PULMONAIRE, ABDOMINALE ET PROCÉDURES SPÉCIALISÉES

Se familiariser avec les aspects normaux et anormaux de la radiologie de la cavité thoracique, des poumons et de l'abdomen. Décrire les différentes mesures d'investigation radiologique spécialisée.

Radiographie de l'abdomen avec et sans médium de contraste. Diagnostic différentiel. Radiographies pulmonaires et thoraciques : méthodes et techniques. Procédures spéciales: myélographie, études au baryum, scanner à isotopes et tomographies axiales.

### RAL1007 | GESTION DE CAS EN RADIOLOGIE (1 CRÉDIT)

Apprendre à rédiger un rapport radiologique fonctionnel selon les normes de la profession chiropratique. Permettre à l'étudiant de formuler différentes impressions diagnostiques en fonction d'une sélection de présentations. Produire une liste de diagnostics différentiels appropriés à la présentation clinique. Le cours se donne en groupe sous forme d'enseignement dirigé. Il y a mises en situation fictives. L'élaboration d'une démarche diagnostique et d'un plan d'intervention est préconisée.

### RAL1010 | STAGE CLINIQUE EN RADIOLOGIE I (4 CRÉDITS)

Intégrer de façon pratique tous les aspects de la technique radiologique, interpréter les clichés radiologiques et rédiger de façon appropriée des rapports d'interprétation radiologique.

Sous supervision directe du personnel responsable des activités de radiologie (radiologiste-chiropraticien [D.A.C.B.R.], technicien en radiologie), l'interne accueille les patients et procède aux divers examens radiologiques demandés. Les aspects suivants de la technique radiologique sont abordés : positionnement, exposition, radiation, radioprotection, contrôle de qualité, etc. Par la suite, sous supervision directe du radiologiste ou d'un chiropraticien (D.A.C.B.R.), l'interne doit interpréter oralement les différents clichés radiologiques et participer à des discussions avec ses collègues sur l'interprétation de radiographies.

### RAL1011 | STAGE CLINIQUE EN RADIOLOGIE II (2 CRÉDITS)

Intégrer de façon pratique tous les aspects de la technique radiologique, interpréter les clichés radiologiques et rédiger de façon appropriée des rapports d'interprétation radiologique.

Sous supervision directe du personnel responsable des activités de radiologie (radiologiste-chiropraticien [D.A.C.B.R.], technicien en radiologie), l'interne accueille les patients et procède aux divers examens radiologiques demandés. Les aspects suivants de la technique radiologique sont abordés : positionnement, exposition, radiation, radioprotection, contrôle de qualité, etc. Par la suite, sous supervision directe du radiologiste ou d'un chiropraticien (D.A.C.B.R.), l'interne doit interpréter oralement les différents clichés radiologiques et participer à des discussions avec ses collègues sur l'interprétation de radiographies.

### TLM1005 | DIAGNOSTIC DE LABORATOIRE I

Comprendre les principes de base utilisés en chimie clinique. Connaître les divers usages et apprécier l'importance des tests de laboratoire pour le diagnostic. Identifier les analyses de laboratoire pertinentes à la poursuite d'un diagnostic différentiel. Interpréter les résultats des analyses de laboratoire.

Le rôle du laboratoire médical moderne dans la pratique chiropratique. Organigramme décisionnel du profil d'analyse. Introduction à l'immunologie: réactions antigènes anticorps, système du complément et techniques modernes de dépistage en immunologie. Immunopathologie : les déficits immunitaires, les gammopathies, l'hypersensibilité et les maladies auto-immunes. Hématologie: les éléments cellulaires, aspects qualitatifs et quantitatifs et leurs significations. Mécanismes de la coagulation, les facteurs et les tests. Groupes sanguins et transfusions.

### TLM1006 | DIAGNOSTIC DE LABORATOIRE II

Comprendre et savoir utiliser les analyses biomédicales pour le diagnostic clinique.

Interprétation des électrolytes en fonction des maladies osseuses, neurologiques et musculaires. Problèmes reliés aux maladies rhumatoïdes et la goutte. Interprétation des résultats des fluides biologiques. Interprétation des dosages hormonaux et enzymatiques. Introduction à l'analyse des lipides. Exploration au laboratoire des grands systèmes physiologiques : équilibre acide-base, étude des fonctions hépatiques, gastriques, pancréatiques et rénales.

### TLM1007 | STAGE CLINIQUE EN DIAGNOSTIC DE LABORATOIRE (2 CRÉDITS)

Acquérir une expertise théorique en matière de prescription, et théorique et pratique en matière d'interprétation des résultats d'analyses de laboratoire utile dans la démarche anamnétique en vue d'identifier les signes de pathologies sous-jacentes et du contrôle du diagnostic chiropratique. Savoir faire l'interprétation des analyses courantes en biochimie et en hématologie (incluant la coagulation et l'immunologie), ainsi que l'interprétation des analyses urinaires. Savoir rédiger un rapport d'interprétation des analyses biomédicales. Une attention particulière est portée, dans ce cours, sur les désordres des métabolismes des glucides et des lipides, et les désordres articulaires.

## PROGRAMME DE DOCTORAT DE PREMIER CYCLE EN CHIROPATRIQUE Université du Québec à Trois-Rivières

Le tableau qui suit résume, pour chacune des activités réservées, les activités d'enseignement au cours desquelles les connaissances et compétences requises sont acquises, de manière théorique, pratique ou par leur application en milieu d'internat sous supervision. L'application en pratique de plusieurs de ces activités s'effectue dans le cadre des internats cliniques, sous supervision (CPR1036, CPR1037, CPR1039 et CPR1040).

Activités réservées proposées	Cadre académique dans lequel ces activités sont enseignées				
	Cours principaux portant sur l'activité (élément central des cours en bleu)			Autres cours dans lesquels l'activité est abordée	
<b>01   Diagnostiquer les troubles neuromusculosquelettiques et évaluer les dysfonctions associées (par. 1)</b>	ANI1009 CPR1010 CPR1011 CPR1018 CPR1019 CPR1036 CPR1037 CPR1039 CPR1040	GSS1001 GSS1002 GSS1004 GSS1005 MOG1001 MPI1001 MPR1002 MSP1012 NRL1002	NRL1003 PTL1009 RAL1001 RAL1003 RAL1005 RAL1007 RAL1010 RAL1011	ANI1008 CPR1002 CPR1009 EPK1207 EPK1221 MED1022 PSL1017 PTL1010 PTL1011	RAL1006
<b>02   Prescrire et effectuer des examens d'imagerie médicale (par. 2)</b>	CPR1036 CPR1037 CPR1039 CPR1040 RAL1001	RAL1002 RAL1003 RAL1004 RAL1005 RAL1006	RAL1007 RAL1010 RAL1011	GSS1002 GSS1004 GSS1005 MPR1002 NRL1003	PTL1009 PTL1010 PTL1011
<b>03   Prescrire et interpréter les analyses de laboratoire (par. 3)</b>	MPR1002 TLM1005 TLM1006 TLM1007			ALM1003 BCM1011 BCM1012 GSS1001 GSS1004 MCB1013	MCB1014 MOG1001 NRL1003 PHL1007 PTL1010 PTL1011
<b>04   Prescrire des examens diagnostiques permettant l'enregistrement de potentiels bioélectriques (par. 4)</b>	NRL1002 NRL1003	EPK1207 NRL1004		ANI1008 GSS1001	MED1022
<b>05   Effectuer des manipulations articulaires, vertébrales ou périphériques, à l'aide des mains ou assistées mécaniquement (par. 5)</b>	CPR1004 CPR1005 CPR1006 CPR1027	CPR1036 CPR1037 CPR1039 CPR1040		ANI1009 CPR1002 MOG1001 MPI1001	MPR1002 MSP1012 PTL1009
<b>06   Effectuer des tractions intersegmentaires vertébrales à l'aide d'appareils thérapeutiques de nature mécanique (par. 6)</b>	Non enseigné à l'UQTR avec des appareils de nature mécanique. Les tractions effectuées de manière manuelle sont couvertes dans les cours CPR1004, CPR1005 et CPR1006.  Une forme de traction par appareil est enseignée théoriquement en introduction en CPR1027.				
<b>07   Utiliser des formes d'énergies effractives (par. 7)</b>	CPR1007 CPR1037	CPR1039 CPR1040		MPR1002 NRL1003	PTL1009
<b>08   Introduire un doigt ou un instrument dans le corps humain, au-delà de la marge de l'anus (par. 8)</b>	CPR1005 CPR1006	CPR1036 CPR1037	CPR1039 CPR1040		
<b>09   Prescrire des orthèses (par. 9)</b>	CPR1036 CPR1037	CPR1039 CPR1040	MPR1002 PTL1009		
<b>10   Utiliser des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation (par. 10)</b>	L'enseignement théorique et les principales indications sont introduits dans les cours PTL1009 et CPR1007. Un cours de pratique avancée aux cycles supérieurs (CPR6005) poursuit cet enseignement en pratique sportive. Il s'agit essentiellement d'une activité qui requiert une formation avancée par règlement et qui n'est donc pas enseignée au premier cycle.				

# ANNEXE 3

## Représentation des différentes législations canadiennes donnant droit aux chiropraticiens de poser un diagnostic neuromusculosquelettique

L'annexe 3 regroupe toutes les mentions au droit de poser un diagnostic dans les législations canadiennes sur la chiropratique.

Provinces et territoire	Droit de poser un diagnostic	Loi	Numéro de l'article	Mention du droit de poser un diagnostic
Colombie-Britannique	Oui	<i>Health Professions Act – Chiropractors regulation</i>	4.1	A registrant in the course of practising chiropractic may do any of the following: (a) make a diagnosis identifying, as the cause of signs or symptoms of an individual, a disease, disorder or condition of the spine or other joints of the body and the associated tissue, and the nervous system
Alberta	Oui	<i>Health Professions Act</i>	Schedule 2, Art. 3	In their practice, chiropractors do one or more of the following: (a) examine, diagnose and treat, through chiropractic adjustment and other means taught in the core curriculum of accredited chiropractic programs, to maintain and promote health and wellness, (a.1) teach, manage and conduct research in the science, techniques and practice of chiropractic, and (b) provide restricted activities authorized by the regulations.
Saskatchewan	Oui	<i>The Chiropractic Act, 1994</i>	2 (e)	<b>2</b> In this Act [...] (e) “chiropractic” means: (i) the science and art of treatment, by methods of adjustment, by hand, of one or more of the several articulations of the human body; ii) diagnosis, including all diagnostic methods, and spinal analysis; and (iii) the provision of direction and advice, written or otherwise; in relation to any ailment, disease, defect or disability of the spinal column or any other part of the human body, where the treatment, diagnosis or provision of direction or advice is taught in a College of Chiropractic accredited by the Council on Chiropractic Education (Canada)...

Provinces et territoire	Droit de poser un diagnostic	Loi	Numéro de l'article	Mention du droit de poser un diagnostic
Manitoba	Oui	<i>The Chiropractic Act</i>	1 (1)	<p>“practice of chiropractic” means</p> <p>(a) any professional service usually performed by a chiropractor, including the examination and treatment, principally by hand and without use of drugs or surgery, of the spinal column, pelvis and extremities and associated soft tissues; and</p> <p>(b) such other services as may be approved by the regulations</p>
		<i>Code of ethics, 2015</i>	10 (j)	(j) Patient care may only be conducted by a licensed chiropractor in good standing with the MCA. Patient care includes consultation, examination, diagnosis, treatment, and follow-up
Ontario	Oui	<i>Chiropractic Act</i>	3	<p><b>3</b> The practice of chiropractic is the assessment of conditions related to the spine, nervous system and joints and the diagnosis, prevention and treatment, primarily by adjustment, of,</p> <p>(a) dysfunctions or disorders arising from the structures or functions of the spine and the effects of those dysfunctions or disorders on the nervous system; and</p> <p>(b) dysfunctions or disorders arising from the structures or functions of the joints. 1991, c. 21, s. 3.</p>
Québec	Oui	<i>Association des chiropraticiens du Québec c. Office des professions du Québec, n° 200-09-004413-032</i>	N/A	<p>[13] En ayant cette idée de base à l'esprit, il serait illogique de permettre à un chiropraticien, qui est un professionnel exerçant sa profession de façon autonome, de pratiquer un traitement chiropratique sur une personne sans avoir diagnostiqué au préalable un problème pouvant être corrigé par un tel traitement ;</p> <p>[14] À l'évidence, la Loi sur la chiropratique permet à un chiropraticien de poser un diagnostic, mais seulement dans le domaine de sa compétence prévu à l'article 6, sur la base d'analyses cliniques et radiologiques tel que cela est prévu à l'article 7 ;</p> <p>[15] L'avocat de l'Office des professions du Québec a lui-même reconnu qu'un chiropraticien peut poser un diagnostic dans ce cadre précis et limité ;</p> <p>[16] Dans les circonstances, il y a donc lieu d'infirmier le jugement de première instance à l'égard de cette question, en accueillant la requête en jugement déclaratoire selon les paramètres mentionnés ci-dessus.</p>
Nouveau-Brunswick	Oui	<i>An Act to Incorporate the New Brunswick Chiropractors Association</i>	2	<p><b>2</b> In this Act</p> <p>[...]</p> <p>“practice of chiropractic” means primary care professional service performed by a chiropractor for the diagnosis, including diagnostic imaging, and for the examination and treatment, principally by hand, and without the use of drugs or surgery, of the spinal column, pelvis, extremities and associated tissues;</p>

Provinces et territoire	Droit de poser un diagnostic	Loi	Numéro de l'article	Mention du droit de poser un diagnostic
Ile-du-Prince-Édouard	Oui	<i>Chiropractic Act</i>	1 (j)	<p>1 In this Act [...]</p> <p>(j) “practice of chiropractic” means the provision of any professional service usually performed by a chiropractor, and includes the prevention, diagnosis, and treatment of biomechanical disorders of the neuromusculoskeletal system by methods that include the use of</p> <p>(i) imaging, laboratory and clinical diagnostic procedures, (ii) joint manipulation or other manual therapies, and (iii) exercise and patient education.</p>
Nouvelle-Écosse	Oui	<i>Chiropractic Act</i>	2 (c)	<p>1 In this Act [...]</p> <p>“chiropractic” means professional services usually performed by or under the supervision of a chiropractor and includes</p> <p>(i) diagnosis, examination and treatment of persons principally by hand and without the use of drugs or surgery of the spinal column, pelvis, extremities and associated tissues, and (ii) such services as approved by the regulations;</p>
Terre-Neuve et Labrador	Oui	<i>Chiropractors Act</i>	2 (b)	<p>2 In this Act [...]</p> <p>(b) “chiropractic” means a professional service usually performed by a chiropractor directed towards the diagnosis, examination and treatment, principally by hand, and without use of drugs or surgery, of the spinal column, pelvis, extremities and associated tissues</p>
Yukon	Oui	<i>Chiropractors Act</i>	1	<p>« Chiropratique » : La méthode de traiter chez les humains les maladies et les causes des maladies par l'évaluation et le diagnostic des troubles de la colonne vertébrale, des articulations et des tissus mous connexes et par le traitement de ces troubles essentiellement par des ajustements avec ou sans les thérapies complémentaires enseignées dans une école agréée de chiropratique.</p>

# ANNEXE 4

## Référentiel de compétences des chiropraticiens pour l'accès à la pratique au Canada

L'annexe 4 présente le Référentiel de compétences des chiropraticiens pour l'accès à la pratique au Canada, document créé par la Fédération chiropratique canadienne (FCC).

Ce document présente et explique les principales compétences nécessaires à l'obtention du titre de chiropraticien. Ce référentiel oriente les programmes d'enseignement ainsi que les organismes de régulation partout au Canada dans le développement de la profession.

Les programmes de doctorat en chiropratique du Canada sont agréés par le Conseil canadien de l'enseignement de la chiropratique de la Fédération chiropratique canadienne.



THE FEDERATION  
FEDERATION OF CANADIAN CHIROPRACTIC  
LA FÉDÉRATION  
FÉDÉRATION CHIROPRACTIQUE CANADIENNE

## INTRODUCTION ET MISE EN SITUATION DE LA CHIROPRACTIQUE

Un docteur en chiropratique est un professionnel de la santé de première ligne dont l'objectif est de contribuer à répondre aux besoins de la population en matière de santé, particulièrement en abordant les aspects structurels et neuromusculosquelettiques du corps humain. L'exercice de la chiropratique et l'acquisition de connaissances scientifiques à cet égard mettent l'accent sur la relation entre la structure, la fonction, le système nerveux et la capacité d'autoguérison inhérente au corps humain, puisque ces relations influent sur le recouvrement et la préservation de la santé.

Le but de la formation initiale en chiropratique est de fournir au candidat au doctorat en chiropratique une base de connaissances et de compétences en matière de sciences fondamentales et cliniques s'étendant également à d'autres sujets liés à la santé afin qu'il puisse assumer les obligations d'un professionnel de la santé de première ligne.

Parmi les responsabilités du docteur en chiropratique, notons l'évaluation de la santé, le recours à l'imagerie, le diagnostic ainsi que la prise en charge et la coordination des besoins du patient en matière de santé, qu'il soit malade ou bien portant. Au besoin, il doit assurer une prise en charge conjointe du patient avec d'autres membres de l'équipe de soins de santé ou le référer vers ces derniers.

Les programmes de doctorat en chiropratique du Canada sont agréés par le Conseil canadien de l'enseignement de la chiropratique de la Fédération chiropratique canadienne. Ils visent à former les étudiants afin qu'ils deviennent des chiropraticiens ayant les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs nécessaires pour prodiguer des soins de grande qualité à leurs patients.

Le guide *Référentiel de compétences des chiropraticiens pour l'accès à la pratique au Canada* vise à assurer que les ressources nécessaires à la prestation du programme de doctorat en chiropratique sont en place et que chaque diplômé démontre les capacités requises pour commencer à exercer la profession. Les compétences des diplômés décrivent les aptitudes que doivent démontrer les chiropraticiens nouvellement diplômés et s'appuient sur les besoins de la société en matière de soins de santé. Le guide *Référentiel de compétences des chiropraticiens pour l'accès à la pratique au Canada* sert à orienter les programmes de doctorat en chiropratique dans l'élaboration d'un programme d'étude qui favorise l'acquisition de compétences chez les étudiants en vue de leur entrée dans la profession.

## PROFIL DE COMPÉTENCES DES CHIROPRACTIENS POUR L'ACCÈS À LA PRATIQUE AU CANADA

Le présent guide décrit les principales compétences attendues d'un chiropraticien lorsqu'il commence à exercer sa profession au Canada. Le profil de compétences suivant est classé par rôles, compétences clés et compétences habilitantes.

Il est fondé sur un référentiel de « rôles ». Les rôles retenus pour les chiropraticiens du Canada, inspirés des rôles de CanMEDS 2015 sont: expert en santé neuromusculosquelettique (NMS), communicateur, collaborateur, promoteur de la santé, érudit, professionnel et leader. Un chiropraticien compétent intègre les compétences de ces sept rôles.

Une compétence est un comportement observable et mesurable qui intègre différentes composantes telles que la connaissance, les aptitudes, les attitudes et les valeurs. Elle est multidimensionnelle et dynamique, et évolue avec le temps. Une compétence peut être évaluée pour en assurer la maîtrise. Dans le présent document, on retrouve deux niveaux de compétences : les compétences clés et les compétences habilitantes. Les compétences clés sont les résultats importants liés aux objectifs (c'est-à-dire, les éléments à atteindre ou à exécuter). Le verbe d'action de la compétence clé est au cœur de l'objectif. Les compétences habilitantes sont les sous-objectifs, ou les ingrédients pour atteindre les compétences clés. Chacune d'elle est présentée dans un article distinct.

Le référentiel de compétences pour l'accès à la pratique représente l'aboutissement de la participation officielle de responsables de l'agrément des programmes et de pédagogues. Il répondra en outre aux besoins des organismes de réglementation. Le référentiel soutiendra l'assurance de la qualité, le développement professionnel continu et la spécialisation. L'accès à la pratique correspond au moment où les apprenants deviennent des cliniciens sans supervision directe.

Le *Référentiel de compétences des chiropraticiens pour l'accès à la pratique au Canada* est destiné à orienter les programmes de doctorat en chiropratique en ce qui a trait au contenu du programme d'étude, cible les compétences pour l'accès à la pratique que doit démontrer un chiropraticien diplômé et établit les normes d'agrément ainsi qu'une base de référence pour la spécialisation.

Les programmes de doctorat en chiropratique utilisent le profil de compétences pour orienter l'élaboration du curriculum et établir les moyens de mesurer les résultats en ce qui concerne la réussite du programme à préparer les apprenants afin qu'ils intègrent bien les compétences d'un clinicien et soient prêts à exercer la profession.

Les détails de l'agrément se trouvent dans les *Normes des programmes de doctorat en chiropratique — Canada (2018)*. L'agrément sert à agréer un programme, lequel doit démontrer la manière dont les étudiants atteignent le niveau de compétence indiqué dans le *Référentiel de compétences des chiropraticiens pour l'accès à la pratique au Canada*.

Remarque : Tous les termes mis en couleur (hyperliens) sont définis dans un tableau à la fin de ce document.

## COMPÉTENCES CLÉS, COMPÉTENCES HABILITANTES

### 1 | EXPERT EN SANTÉ NEUROMUSCULOSQUELETTIQUE (NMS)

**À titre d'experts en santé neuromusculosquelettique, les chiropraticiens doivent :**

- 1.1 Maîtriser la capacité à déterminer un diagnostic différentiel chez le patient
  - 1.1.1 Maîtriser le recueil des informations d'une anamnèse
  - 1.1.2 Maîtriser la réalisation d'un examen
  - 1.1.3 Identifier les situations cliniques qui requièrent l'utilisation d'imagerie ou d'analyses de laboratoire dans le cadre du processus de diagnostic différentiel, démontrer la capacité à sélectionner les modalités diagnostiques appropriées ainsi qu'à prescrire les examens ou à référer le patient de manière appropriée.
  - 1.1.4 Maîtriser l'interprétation des résultats des examens cliniques et des épreuves diagnostiques
  - 1.1.5 Démontrer un raisonnement clinique qui tient compte de l'influence relative de tous les déterminants dans l'établissement d'un diagnostic différentiel
- 1.2 Établir et gérer un plan de soins du patient
  - 1.2.1 Prioriser les conditions de santé à traiter
  - 1.2.2 Envisager des stratégies de gestion des risques à l'égard de la sécurité du patient
  - 1.2.3 Obtenir un consentement éclairé
  - 1.2.4 Mettre en œuvre une prise en charge centrée sur les besoins du patient, mesurable et efficace qui assure la continuité des soins, des évaluations de suivi, un suivi de la réponse au traitement et d'autres consultations
  - 1.2.5 S'adapter aux trouvailles cliniques imprévues
- 1.3 Maîtriser l'exécution d'interventions thérapeutiques
  - 1.3.1 Mettre en œuvre des interventions sécuritaires et efficaces cohérentes avec le diagnostic différentiel établi, les objectifs de traitement et les attentes

- 1.3.2 Reconnaître les événements indésirables et y réagir
- 1.3.3 Prodiguer des soins conservateurs fondés sur des données probantes pour des affections neuromusculosquelettiques
- 1.4 Effectuer les ajustements ou manipulations chiropratiques appropriés tels qu'ils sont établis dans le plan de traitement
  - 1.4.1 Identifier la dysfonction segmentaire de la colonne vertébrale ou d'autres articulations
  - 1.4.2 Analyser et interpréter les trouvailles cliniques indiquant la nécessité de procéder à un ajustement ou à une manipulation chiropratique
  - 1.4.3 Relever les indications, les contre-indications et les facteurs de risque de l'ajustement ou de la manipulation chiropratique, et expliquer au patient les bienfaits attendus ainsi que les complications et effets potentiels des soins
  - 1.4.4 Effectuer les ajustements ou manipulations articulaires sur le patient tout en assurant sa sécurité
  - 1.4.5 Reconnaître les effets qui découlent de l'ajustement ou de la manipulation chiropratique

## 2 | COMMUNICATEUR

### À titre de communicateurs, les chiropraticiens doivent :

- 2.1 Établir une relation de confiance avec le patient, sa famille et ses proches aidants ou personnes de soutien, de même qu'avec les collègues et d'autres professionnels de la santé
  - 2.1.1 Engager un dialogue réceptif, exempt de jugement et respectueux de la culture lors des communications écrites (y compris électroniques), verbales et non verbales
  - 2.1.2 Favoriser un environnement qui optimise le confort du patient, la sécurité, la confidentialité et le respect de sa vie privée
  - 2.1.3 Transmettre de l'information d'une façon empathique qui respecte la confidentialité et la vie privée du patient
  - 2.1.4 Reconnaître les besoins du patient sur les plans physique et psychosocial
  - 2.1.5 Cerner les obstacles et adopter des méthodes de communication qui favorisent une prise de décision partagée et la participation du patient à ses soins
- 2.2 Synthétiser les renseignements pertinents et les points de vue du patient, de sa famille et de ses proches aidants ou personnes de soutien, de même que ceux des collègues et d'autres professionnels de la santé
  - 2.2.1 Recueillir et consigner les renseignements et points de vue pertinents du patient et de sa famille, des collègues et d'autres professionnels
  - 2.2.2 Consigner les renseignements cliniques et les rencontres de manière exacte, lisible, complète et accessible, en temps opportun, conformément aux exigences réglementaires et légales
- 2.3 Communiquer d'une manière collaborative, réceptive et responsable, qui a un sens pour le destinataire
  - 2.3.1 Reconnaître lorsque des valeurs, des préjugés ou des perspectives de patients, de chiropraticiens ou d'autres professionnels de la santé pourraient influencer sur la qualité des soins, et modifier l'approche en conséquence
  - 2.3.2 Entretenir un dialogue continu (avec le patient ou le professionnel qui a fait la recommandation) tout en s'assurant du respect du consentement éclairé en lien avec le processus évolutif de participation du patient
  - 2.3.3 Aider le patient, sa famille, ses proches aidants ou personnes de soutien à utiliser les technologies de l'information et les outils de communication disponibles en appui aux soins prodigués et à la gestion de sa santé
  - 2.3.4 Utiliser des compétences et des stratégies de communication qui aident la population à appliquer de façon concrète l'information sur la santé fondée sur des données probantes
  - 2.3.5 Gérer les conflits, les malentendus et les conversations délicates d'une manière professionnelle

- 2.3.6 Aborder avec efficacité les défis de communication, comme l'obtention du consentement éclairé, la gestion de la colère, de la confusion et des malentendus
  - 2.3.7 Expliquer avec clarté et précision le plan de soins, les recommandations et le pronostic en lien avec les objectifs des interventions proposées, ainsi que leurs risques et leurs bienfaits, au moyen d'un rapport de résultats structuré
- 2.4 Démontrer une utilisation appropriée et responsable de la technologie pour les communications
- 2.4.1 Mettre en œuvre des moyens de se conformer aux règlements et aux lois pertinents en matière de sécurité, de confidentialité et de respect de la vie privée dans l'utilisation des communications électroniques et la collecte de données

### 3 | COLLABORATEUR

**À titre de collaborateurs, les chiropraticiens travaillent avec d'autres pour prodiguer des soins intra-professionnels et interprofessionnels et doivent :**

- 3.1 Comprendre le champ d'exercice de la chiropratique et celui des autres professionnels de la santé
  - 3.1.1 Connaître le champ d'exercice des fournisseurs de soins de santé pertinents afin de répondre le mieux possible aux besoins et aux objectifs de santé du patient
  - 3.1.2 Assurer une gestion conjointe ou diriger le patient vers le professionnel de la santé approprié, au besoin
- 3.2 Valoriser le patient, sa famille et ses personnes de soutien et encourager leur participation aux soins
  - 3.2.1 Faire participer activement le patient, sa famille et ses personnes de soutien dans la planification des soins
  - 3.2.2 Faire preuve de respect envers les valeurs culturelles et sociales du patient, de sa famille et de sa communauté dans la prestation des soins cliniques
  - 3.2.3 S'adapter à une variété de types de patients et de populations
- 3.3 Travailler efficacement avec des chiropraticiens et d'autres professionnels de la santé
  - 3.3.1 Participer à une prise de décision partagée et respectueuse avec des chiropraticiens et d'autres professionnels de la santé, s'il y a lieu
  - 3.3.2 Négocier le partage ou le chevauchement des responsabilités avec d'autres chiropraticiens et professionnels de la santé, s'il y a lieu
  - 3.3.3 Mettre en œuvre des stratégies afin de favoriser une compréhension mutuelle, de gérer les divergences et de résoudre les conflits dans un esprit de collaboration
  - 3.3.4 Utiliser les communications verbales ou écrites dans des situations de référence ou de cogestion
  - 3.3.5 Soutenir et aider ses collègues et les autres professionnels de la santé au moyen de commentaires constructifs et de transfert de connaissances, s'il y a lieu

### 4 | PROMOTEUR DE LA SANTÉ

**À titre de promoteurs de la santé, les chiropraticiens doivent :**

- 4.1 Promouvoir la santé, un mode de vie sain à la maison, au travail ou dans les loisirs, la prévention des blessures et la qualité de vie pour les patients et les collectivités dans l'environnement clinique, et dans d'autres contextes.
  - 4.1.1 Évaluer les déterminants de la santé personnels et sociaux pertinents des patients
  - 4.1.2 Encourager le patient et sa famille à adopter des comportements sains
  - 4.1.3 Reconnaître les pratiques et initiatives en santé publique fondées sur des données probantes, les appuyer et contribuer à leur mise en œuvre
  - 4.1.4 Cerner et aborder les obstacles et les facilitateurs à l'adoption de comportements sains

- 4.1.5 Saisir les occasions de communiquer le rôle et les bienfaits de la chiropratique afin d'améliorer la santé des personnes et des collectivités

## 5 | ÉRUDIT

### À titre d'érudits, les chiropraticiens doivent :

- 5.1 Démontrer des compétences à titre de courtier du savoir (knowledge broker), notamment en ce qui concerne la contribution à la création, à l'évaluation critique, à la diffusion, à l'application ou au transfert dans la pratique des connaissances en matière de santé
  - 5.1.1 Comprendre les principes scientifiques de la recherche et de la pratique fondée sur les données probantes en matière de soins de santé
  - 5.1.2 Démontrer une capacité à cibler et à trouver de la documentation scientifique pertinente, puis à procéder à une évaluation critique de l'applicabilité des ouvrages et de la recherche en matière de santé
  - 5.1.3 Résumer les conclusions de recherches ou de données probantes et les communiquer à des professionnels et à d'autres publics
  - 5.1.4 Reconnaître les principes éthiques de la recherche et les intégrer dans l'obtention d'un consentement éclairé de la part du patient, en tenant compte des risques et des bienfaits potentiels et en portant une attention particulière aux populations vulnérables
  - 5.1.5 Trouver et élaborer des stratégies pour faire face aux lacunes dans les connaissances sur les soins cliniques
  - 5.1.6 Démontrer les qualités d'un apprenant à vie, dont des stratégies pour intégrer les nouvelles connaissances fondées sur des données probantes dans sa pratique
  - 5.1.7 Éduquer ses collègues, d'autres professionnels de la santé et des étudiants sur les pratiques chiropratiques fondées sur les données probantes
- 5.2 Établir et maintenir des connaissances, des compétences et des attitudes cliniques fondées sur des données probantes appropriées pour l'exercice de la chiropratique
  - 5.2.1 Démontrer l'application de ses connaissances des sciences cliniques et biomédicales
  - 5.2.2 Exercer la chiropratique d'une manière qui s'appuie sur les données probantes en tenant compte des meilleures données actuelles, des préférences du patient et de son expertise clinique

## 6 | PROFESSIONNEL

### À titre de professionnels, les chiropraticiens doivent :

- 6.1 Faire preuve d'engagement envers le patient, la profession et la société en adoptant un comportement éthique
  - 6.1.1 Faire preuve de professionnalisme dans ses comportements et ses relations avec ses collègues, ses mentors et d'autres professionnels de la santé
  - 6.1.2 Réagir de manière appropriée aux questions éthiques et aux conflits d'intérêts
  - 6.1.3 Se conformer aux codes de déontologie, aux normes de pratique et aux règlements professionnels
- 6.2 Cerner et décrire les éléments de pratiques professionnelles saines, appropriées et éthiques qui peuvent contribuer à établir et à maintenir le succès de l'exercice de la chiropratique
  - 6.2.1 Cerner et décrire les éléments qui permettent de bien gérer et équilibrer les exigences professionnelles et personnelles
  - 6.2.2 Comprendre les compétences et les pratiques professionnelles éthiques
  - 6.2.3 Comprendre ce que sont les pratiques de publicité et de marketing pertinentes et conformes aux lois et aux règlements
  - 6.2.4 Comprendre les processus d'amélioration de la qualité en matière de pratiques professionnelles

### 6.3 Démontrer les caractéristiques d'une pratique réflexive

- 6.3.1 Faire preuve d'une capacité constante à s'évaluer de façon critique, notamment en examinant ses propres forces, faiblesses et biais
- 6.3.2 Saisir les occasions d'apprentissage appropriées ou mettre en œuvre des stratégies correctives
- 6.3.3 Démontrer une capacité à demander de l'aide ou du mentorat

## 7 | LEADER

### À titre de leaders, les chiropraticiens doivent :

- 7.1 Cerner et décrire les caractéristiques du leadership en contexte de pratique professionnelle
  - 7.1.1 Comprendre les rôles et les structures de gouvernance des organisations de réglementation et professionnelles pertinentes à la chiropratique
  - 7.1.2 Démontrer une capacité à contribuer à la profession en alignant stratégiquement ses domaines d'intérêt et ses forces avec les diverses occasions professionnelles
  - 7.1.3 Faire preuve d'engagement au moyen d'activités communautaires, professionnelles, bénévoles ou autres
  - 7.1.4 Comprendre comment contribuer à l'amélioration de la prestation des soins de santé à l'échelle des équipes, des organisations et des systèmes

# BIBLIOGRAPHIE

Albanese M A, Mejicano G, Mullan P, Kokotailo P, Gruppen L. Defining characteristics of educational competencies. Medical Education. 2008;42: 248-55.

<http://canmeds.royalcollege.ca/fr/referentiel>

Frank JR, Mungroo R, Ahmad Y, Wang M, de Rossi S, Horsley T. Toward a definition of competency-based education in medicine: a systematic review of published definitions. Med Teacher. 2010;32: 631-7.

Frank JR, Snell LS, Cate OT, Holmboe ES, Carraccio C, Swing SR, et coll. Competency- based medical education: theory to practice. Med Teacher. 2010;32: 638-45. 73

Gruppen Larry D, Mangrulkar Rajesh S, Kolars Joseph C.  
Competency-based education in the health professions: Implications for improving global health  
<http://Deepblue.lib.umich.edu/bitstream/2027.42/85362/1/CompBasedEd.pdf> (en anglais)

<http://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/fht/default.aspx>

## 1 | Expert

Terme	Description de termes clés
<b>Expert (en santé NMS)</b>	À titre d'experts en santé neuromusculosquelettique (NMS), les chiropraticiens intègrent toutes les compétences clés et prodiguent des soins de grande qualité, sécuritaires et centrés sur le patient en appliquant leurs connaissances en chiropratique, leurs compétences cliniques et leurs valeurs professionnelles. La compétence « expert en santé NMS » est la compétence centrale de la chiropratique et définit le champ d'exercice clinique du chiropraticien.
<b>Fondé sur des données probantes</b>	<p>Une pratique fondée sur des données probantes conjugue les meilleures données probantes accessibles à la situation du client ainsi qu'au savoir et à l'expérience du chiropraticien dans le but d'arriver à une résolution de problème et à une prise de décision clinique éclairée.</p> <p>Remarque : Les données probantes fondées sur la pratique sont des données recueillies par la pratique clinique courante et font partie d'une pratique fondée sur les données probantes.</p> <p><b>Références :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sackett, DL; Straus, SC; Richardson, WS; Rosenbert, W; Harnes, RB. (2000). Evidence Based Medicine: How to practice and teach EBM. (2<sup>e</sup> éd.). Édimbourg : Churchill Livingstone.</li> <li>■ Woodburt, MG; Kuhnke, JL. Evidence-based Practice vs. Evidence-informed Practice: What's the Difference? Wound Care Canada. Vol. 12, n° 1, printemps 2014. 18-21.</li> </ul>
<b>Anamnèse</b>	<p>Le chiropraticien cerne le ou les motif(s) de consultation et la nature du problème neuromusculosquelettique en posant des questions sur l'apparition et la manifestation des symptômes (endroit, durée, fréquence, intensité, caractéristiques, irradiation), sur les facteurs aggravants et atténuants ainsi que sur les signes et symptômes associés. L'anamnèse se penche sur différents aspects de la santé du patient, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ les antécédents familiaux;</li> <li>■ les habitudes alimentaires et le style de vie général;</li> <li>■ les antécédents d'autres traitements (chiropratiques, physiothérapeutiques, médicaux et autres);</li> <li>■ les antécédents professionnels;</li> <li>■ les antécédents psychosociaux;</li> <li>■ d'autres aspects à sonder, souvent en fonction des réponses obtenues aux questions ci-dessus.</li> </ul>
<b>Examen physique</b>	<p>Le chiropraticien effectue des examens physiques, en tenant compte des antécédents et des symptômes du patient, dans l'intention d'établir un diagnostic et d'élaborer un plan de traitement.</p> <p>L'examen peut comprendre l'observation, l'évaluation posturale, des tests biomécaniques, neurologiques et orthopédiques, l'évaluation du mouvement articulaire et de la fonction musculaire ainsi que la palpation.</p> <p>Le chiropraticien effectue aussi une évaluation de base de tous les systèmes de l'organisme dans le but de dépister des affections qui doivent être prises en compte dans le processus d'établissement du diagnostic différentiel ou qui nécessitent une référence vers un autre professionnel de la santé.</p>
<b>Imagerie diagnostique*</b>	<p>Par l'imagerie diagnostique, on entend les techniques et procédés qui créent des représentations visuelles de l'intérieur du corps à des fins d'analyse clinique et d'intervention. Selon la province ou le territoire, les chiropraticiens peuvent notamment être habilités à prescrire, à exécuter et à interpréter des radiographies, échographies à des fins diagnostiques, des tomodensitométries et des examens d'imagerie par résonance magnétique (IRM).</p> <p>*Les règlements varient et sont régis par province ou territoire.</p>
<b>Analyse de laboratoire*</b>	<p>Évaluations effectuées sur des échantillons organiques tels que les tissus, le sang, l'urine et les selles dans le but de préciser un diagnostic différentiel.</p> <p>*Les règlements varient et sont régis par province ou territoire.</p>

<b>Diagnostic différentiel</b>	Processus de distinction entre deux possibilités de diagnostic ou plus qui partagent des signes et symptômes semblables à l'aide des résultats de l'anamnèse, de l'examen physique, des analyses de laboratoire, d'imagerie diagnostique ou d'une consultation avec un autre professionnel, au besoin, pour confirmer ou éliminer différentes possibilités de diagnostic.
<b>Raisonnement clinique</b>	<p>« Processus selon lequel le clinicien, en interagissant avec le patient et ses proches, structure son interprétation, les objectifs, le diagnostic et les stratégies de prise en charge du patient, en fonction des données cliniques, des préférences du patient, de ses connaissances et de son jugement professionnel. C'est l'association de la réflexion et de la prise de décision à la pratique clinique qui permet aux cliniciens de prendre les mesures les plus appropriées selon chaque patient. Dans cet esprit, le raisonnement clinique est le moyen de poser des gestes "avisés". »</p> <p>Jones, M. et Rivett, D. Clinical Reasoning for manual therapists. 2004. Butterworth-Heinemann. ISBN : 978-0-7506-3906-4</p>
<b>Référence</b>	<p>Orientation d'un patient vers un autre professionnel de la santé à des fins de consultation, d'examen ou d'intervention plus poussée au moyen d'une demande envoyée d'un clinicien ou d'une clinique à un ou une autre.</p> <p>Remarque : Le terme « professionnel de la santé » est utilisé dans son sens large afin d'inclure les références vers les professionnels de la santé de même que les services communautaires et psychosociaux requis dans la gestion de la santé.</p>
<b>Plan de soins du patient</b>	<p>Plan de prise en charge du patient et de son affection. Le plan de soins comprend généralement les objectifs de même que les modalités, la fréquence et la durée du traitement.</p> <p>La réduction de la douleur et le rétablissement d'une fonction articulaire et d'un équilibre musculaire normaux peuvent faire partie des objectifs à court terme.</p> <p>Les plans de soins peuvent aussi inclure des objectifs à long terme, comme le rétablissement d'une autonomie fonctionnelle ou de la tolérance aux activités normales du quotidien.</p> <p>Pour les chiropraticiens, le plan de soins peut inclure tous les points suivants ou certains d'entre eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ manipulations (ajustements) et mobilisations articulaires, manuelles ou assistées mécaniquement, de régions touchées par une dysfonction articulaire, dont la colonne vertébrale et les articulations périphériques;</li> <li>■ modalités thérapeutiques établies pour améliorer la guérison des tissus mous et le contrôle de la douleur;</li> <li>■ exercices pour améliorer l'équilibre musculaire, la flexibilité, la force et la coordination;</li> <li>■ formulation de conseils au patient pour améliorer sa posture et ses facultés motrices, ainsi que pour potentiellement réduire l'anxiété;</li> <li>■ autres traitements tels que les thérapies ciblant les tissus mous, l'application de chaleur ou de glace et l'éducation sur l'ergonomie et la nutrition.</li> </ul> <p>Le plan doit préciser la fréquence et la durée prévue des soins et comprendre des réévaluations périodiques.</p> <p><a href="https://www.spine-health.com/treatment/chiropractic/chiropractic-treatment-plan">https://www.spine-health.com/treatment/chiropractic/chiropractic-treatment-plan</a> (en anglais)</p>

<p><b>Sécurité du patient</b></p>	<p>L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la sécurité du patient comme étant « l'absence de torts évitables à un patient pendant le processus de soins de santé et la réduction des risques de torts inutiles liés aux soins de santé, dans une mesure minimale acceptable ».</p> <p>Le minimum acceptable « réfère aux notions collectives d'un savoir actuel donné, des ressources disponibles et du contexte dans lequel les soins sont prodigués, évaluées par rapport au risque de non-traitement ou d'un autre traitement ». Il exige aussi de prendre en compte les comorbidités et les contre-indications dans l'établissement du plan de soins.</p> <p><a href="https://www.who.int/patientsafety/fr/">https://www.who.int/patientsafety/fr/</a></p> <p>L'OMS note que les patients âgés et gravement malades présentent souvent des comorbidités importantes « qui nécessitent de prendre des décisions de plus en plus difficiles en ce qui concerne les priorités de soins de santé. La pression économique croissante sur les systèmes de santé mène souvent à des environnements de soins de santé surchargés ».</p> <p><a href="http://www.euro.who.int/en/health-topics/Health-systems/patient-safety">http://www.euro.who.int/en/health-topics/Health-systems/patient-safety</a> (en anglais)</p>
<p><b>Événement indésirable</b></p>	<p>Un événement fâcheux ou non souhaité survenant dans le processus de soins.</p>
<p><b>Soins centrés sur le patient</b></p>	<p>« Pratique consistant à s'occuper des patients (et de leur famille) d'une manière significative et importante pour chacun d'eux. Elle commande d'écouter le patient, de l'informer et de le faire participer à ses soins. »</p> <p><b>Les huit principes des soins centrés sur le patient :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Respect des valeurs et préférences du patient ainsi que des besoins qu'il exprime</li> <li>2. Coordination et intégration des soins</li> <li>3. Information et éducation</li> <li>4. Confort physique</li> <li>5. Soutien émotionnel et atténuation de la peur et de l'anxiété</li> <li>6. Participation de la famille et des amis</li> <li>7. Continuité et transition</li> <li>8. Accès aux soins</li> </ol> <p><a href="https://www.oneviewhealthcare.com/the-eight-principles-of-patient-centered-care/">https://www.oneviewhealthcare.com/the-eight-principles-of-patient-centered-care/</a> (en anglais)</p>
<p><b>Soins conservateurs</b></p>	<p>Type de traitement défini par l'évitement de mesures invasives telles qu'une intervention chirurgicale ou d'autres procédures invasives, habituellement dans l'intention de préserver la fonction ou des parties du corps.</p>
<p><b>Ajustement/manipulation</b></p>	<p>Les docteurs en chiropratique utilisent l'ajustement ou la manipulation pour traiter des dysfonctions articulaires et neurophysiologiques. L'ajustement ou la manipulation est une procédure précise qui requiert la distinction et l'identification d'une dysfonction, l'interprétation et l'application des connaissances cliniques et l'utilisation des compétences cognitives et psychomotrices.</p>
<p><b>Interventions thérapeutiques</b></p>	<p>Traitement ou intervention prodigué dans l'intention de modifier les résultats de santé d'un patient. En chiropratique, les interventions sont souvent entreprises pour contribuer à traiter ou à guérir un problème de santé.</p>
<p><b>Compétence thérapeutique</b></p>	<p>Capacité d'un clinicien à prodiguer une intervention thérapeutique de façon efficace tout en minimisant les risques pour le patient.</p> <p>Un exemple de compétence thérapeutique utilisée par la plupart des chiropraticiens est la manipulation vertébrale, qui demande une capacité à maîtriser adéquatement la vitesse, la force, la profondeur et la distance de l'impulsion. Elle exige aussi d'avoir la capacité de modifier ces paramètres pour s'adapter à différents types de patients ou conditions de santé, y compris de reconnaître les facteurs de risque et les contre-indications.</p>

<b>Comorbidité</b>	Une ou plusieurs affections supplémentaires qui coexistent aux côtés du motif principal de consultation du patient et qui peuvent nécessiter une prise en charge conjointe du patient ou la modification de l'approche de traitement. L'ostéoporose, la maladie de Parkinson et le lupus en sont des exemples.
<b>Maladies chroniques</b>	Problèmes de santé préexistants qui doivent être pris en charge de manière parallèle avec les affections neuromusculosquelettiques, comme le lupus, le syndrome métabolique, la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), la sclérose en plaques, etc.

## 2 | Communicateur

Terme	Description de termes clés
<b>Professionnel de la santé</b>	Praticiens de professions réglementées ou non qui participent à la prise en charge du patient, tels que les médecins, physiothérapeutes, travailleurs sociaux, kinésioles, préposés aux services de soutien à la personne, gestionnaires de cas, etc.
<b>Communication respectueuse de la culture</b>	Manière efficace de communiquer qui montre un respect et une acceptation des différences culturelles.
<b>Obstacles à la communication</b>	<p>Obstacles qui nuisent à la compréhension d'un message.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'utilisation de jargon. Termes excessivement compliqués, peu familiers ou techniques.</li> <li>■ Obstacles émotionnels et tabous. Certaines personnes peuvent avoir de la difficulté à exprimer leurs émotions; certains sujets peuvent être complètement « hors limites » ou tabous. Parmi les tabous ou sujets délicats, notons la politique, la religion, les handicaps (mentaux ou physiques), la sexualité, le racisme et toute opinion pouvant être considérée comme impopulaire.</li> <li>■ Manque d'attention ou d'intérêt, distractions ou non-pertinence pour le récepteur.</li> <li>■ Différences de perception et de point de vue.</li> <li>■ Handicaps physiques, comme des problèmes d'audition ou d'élocution.</li> <li>■ Obstacles physiques à la communication non verbale. Par exemple, une incapacité à voir les signes, les gestes, la posture et le langage corporel général non verbal peut miner l'efficacité de la communication.</li> <li>■ Différences langagières et difficulté à comprendre des accents peu familiers.</li> <li>■ Attentes et préjugés pouvant mener à de fausses suppositions ou à des stéréotypes. Les gens entendent souvent ce qu'ils veulent entendre plutôt que ce qui est véritablement dit, et sautent à des conclusions erronées.</li> <li>■ Différences culturelles. Il existe des différences dans les normes d'interaction sociale entre les cultures, y compris dans la manière dont sont exprimées les émotions. Par exemple, le concept d'espace personnel varie selon la culture et le contexte social. (Référence : <a href="https://www.skillsyouneed.com/ips/barriers-communication.html">https://www.skillsyouneed.com/ips/barriers-communication.html</a>) (en anglais)</li> </ul>
<b>Lisible</b>	Pouvant être lu ou déchiffré. Facile à lire, décodable, clair, intelligible, compréhensible, convivial. Exemple : « L'inscription est parfaitement lisible. »
<b>Méthodes de communication</b>	<p>Englobe largement toute forme de communication (p. ex., verbale, écrite, non verbale, y compris les appareils d'assistance [appareils auditifs, appareils de suppléance à la communication, interprètes]).</p> <p>La méthode de communication utilisée varie selon l'objectif : recueillir de l'information, offrir du soutien, transmettre des conseils, etc.</p>

<b>Conflit</b>	Différence véritable ou perçue entre au moins deux croyances, idées ou intérêts. Remarque : un conflit peut être constructif, et sa résolution peut faire évoluer.
<b>Communication électronique</b>	Toute forme de communication électronique, y compris les courriels, les textos, les bases de données, les sites Web et les médias sociaux.
<b>Appareil auditif ou de suppléance à la communication</b>	« Méthodes et technologies de communication utilisées pour compléter ou remplacer la parole ou l'écriture chez les personnes présentant un trouble de production ou de compréhension du langage parlé ou écrit. »  Fossett, B; Mirenda, P. (2009). Augmentative and Alternative Communication. In Odom, SL; Horner, RH; Snell, ME. Handbook of Developmental Disabilities. Guilford Press. 330-366.

### 3 | Collaborateur

Terme	Description de termes clés
<b>Soins intraprofessionnels</b>	Soins prodigués dans le cadre d'une collaboration <b>entre deux chiropraticiens ou plus.</b>
<b>Soins interprofessionnels</b>	Soins prodigués dans le cadre d'une collaboration <b>entre des chiropraticiens et d'autres professionnels de la santé.</b>  Remarque : dans cette expression, on interprète le mot « professionnel » dans son sens large pour inclure toutes les personnes qui fournissent des soins ou des services de même que les patients ou clients, les familles et les collectivités qui font partie intégrante du processus de soins du patient.

### 4 | Promoteur de la santé

Terme	Description de termes clés
<b>Déterminants de la santé</b>	Conditions dans lesquelles les personnes naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent.  Selon l'OMS, les déterminants de la santé comprennent : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ l'environnement social et économique;</li> <li>■ l'environnement physique;</li> <li>■ les caractéristiques et comportements individuels d'une personne.</li> </ul>
<b>Facilitateurs de la santé</b>	Ressources personnelles, environnementales, financières et sociales qui améliorent la capacité à faire des choix de santé positifs et à les mettre en œuvre.
<b>Obstacles à la santé</b>	Ressources personnelles, environnementales, financières et sociales qui limitent la capacité à faire des choix de santé positifs et à les mettre en œuvre.

## 5 | Érudit

Terme	Description de termes clés
<b>Courtier du savoir</b>	Les courtiers du savoir travaillent en collaboration avec des intervenants clés pour faciliter la transmission et l'échange d'information dans un contexte donné.  <a href="https://doi.org/10.1186/s13012-015-0351-9">https://doi.org/10.1186/s13012-015-0351-9</a> (en anglais)
<b>Populations vulnérables</b>	Les populations vulnérables sont des groupes ou des communautés ayant un risque plus élevé d'être en mauvaise santé à cause des obstacles auxquels ils font face en matière de ressources sociales, économiques, politiques et environnementales et des limites imposées par la maladie ou un handicap.  <a href="http://nccdh.ca/fr/glossary/entry/vulnerable-populations">http://nccdh.ca/fr/glossary/entry/vulnerable-populations</a>
<b>Données savantes</b>	« Les publications savantes (aussi appelées universitaires, ou révisées ou évaluées par les pairs) sont rédigées par des experts d'un domaine particulier et servent à garder à jour les autres personnes intéressées à ce domaine en ce qui concerne les dernières recherches, découvertes et actualités. »  <a href="https://www.library.illinois.edu/ugl/howdoi/scholarly/">https://www.library.illinois.edu/ugl/howdoi/scholarly/</a> (en anglais)
<b>Données probantes</b>	Définies plus largement que les données savantes, les données probantes peuvent comprendre des lignes directrices fondées sur un consensus, des examens systématiques, des articles synthèses, des recherches originales, des directives de pratique clinique, etc.
<b>Apprenant à vie</b>	L'apprentissage continu est la quête de savoir « permanente, volontaire et issue de sa propre initiative » [1] pour des raisons personnelles ou professionnelles. Département d'éducation et de science (2000). <i>Learning for Life</i> . Dublin: Stationery Office.

## 6 | Professionnel

Terme	Description de termes clés
<b>Pratiques professionnelles éthiques</b>	Orientation des décisions d'affaires et du plan de soins fondée sur les données probantes selon ses valeurs et la morale. Cela comprend la reconnaissance de ses obligations contractuelles et la conformité à ces dernières ainsi que les pratiques fiscales éthiques.
<b>Pratiques professionnelles saines</b>	Dans un milieu de travail sain, les travailleurs et les gestionnaires collaborent dans un processus d'amélioration continue afin de protéger et de promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être de tous les travailleurs et la durabilité du milieu de travail (OMS).
<b>Amélioration de la qualité</b>	Utilisation des données tirées de la pratique pour améliorer la gestion de la pratique (p. ex., suivi des longues listes d'attente et mesures pour y faire face, manque de suivi, etc.).

## 7 | Leader

Terme	Description de termes clés
<b>Engagement</b>	Participation à des activités ou à des événements communautaires et professionnels, comme siéger à un conseil étudiant ou à un conseil d'administration d'un groupe vulnérable ou d'un organisme de bienfaisance, faire du bénévolat, organiser des événements ou entraîner une équipe sportive.

# ANNEXE 5

## Principales définitions et champs de pratique de la chiropratique

L'annexe 5 présente les principales définitions de la chiropratique. Cet ensemble de définitions ne se veut pas exhaustif.

Le premier tableau regroupe les définitions de la chiropratique selon divers organismes mondiaux. Le second tableau présente les définitions de la chiropratique proposées par des organismes d'éducation et d'accréditation chiropratiques. Le dernier tableau, quant à lui, regroupe les définitions de la chiropratique proposées par des institutions d'enseignement de la chiropratique.

### Organismes mondiaux

Organisations	Définitions
Fédération mondiale de la chiropratique (2001)	Profession de santé qui s'intéresse au diagnostic, au traitement et à la prévention des désordres du système musculosquelettique, ainsi qu'aux effets de ces désordres sur le fonctionnement du système nerveux et sur l'état de santé général de l'individu. L'accent est mis sur les traitements manuels incluant les ajustements vertébraux et autres techniques de manipulation des tissus mous.
Organisation mondiale de la santé (2005)	Chiropratique : profession du domaine de la santé qui s'intéresse au diagnostic, au traitement et à la prévention des troubles du système neuromusculosquelettique, ainsi qu'aux effets de ces troubles sur l'état de santé général. L'accent est mis sur les techniques manuelles, dont notamment l'ajustement et/ou la manipulation articulaire, et tout particulièrement sur les sublaxations.  Neuromusculosquelettique : qui a trait au système musculosquelettique et au système nerveux en ce qui concerne les troubles qui se manifestent dans ces deux systèmes, notamment les troubles de nature biomécanique ou fonctionnelle.
European Chiropractic Union (2005)	Chiropractic is a primary contact health care profession with its own unique principles and practice. Chiropractic care, including diagnosis and management, focuses upon the relationship between structure, primarily the spine, and function, primarily via the nervous system, as it relates to health, posture and performance.
International Chiropractic Association (2008)	The practice of chiropractic includes: 1) establishing a diagnosis; 2) facilitating neurological and biomechanical integrity through appropriate chiropractic case management and; 3) promoting health.
American Chiropractic Association (février 2019)	Chiropractic is : A health care profession that focuses on disorders of the musculoskeletal system and the nervous system, and the effects of these disorders on general health.  Doctors of Chiropractic (DCs) – often referred to as chiropractors or chiropractic physicians – practice a hands-on, drug-free approach to health care that includes patient examination, diagnosis and treatment. Chiropractors have broad diagnostic skills and are also trained to recommend therapeutic and rehabilitative exercises, as well as to provide nutritional, dietary and lifestyle counseling.

## Conseils d'éducation et d'accréditation chiropratiques et organismes de réglementation

Organisations	Définitions
Councils on Chiropractic Education International (juin 2016)	As a primary healthcare practitioner, the chiropractor's responsibilities include health assessment, diagnosis, and the management and coordination of the patient's health care needs. When appropriate, the chiropractor coordinates, consults, co-manages, or refers to other members of the health care team.
Fédération chiropratique canadienne (novembre 2011)	<p>Le docteur en chiropratique est un professionnel de la santé qui a pour vocation de répondre aux besoins du public en matière de soins de santé en accordant une attention particulière aux aspects structuraux et neurologiques de l'organisme.</p> <p>En tant que professionnel de premier contact dans le système de soins de santé, le docteur en chiropratique a la responsabilité de promouvoir le bien-être, d'évaluer l'état de santé, de poser un diagnostic et d'assurer la prise en charge chiropratique des besoins thérapeutiques du patient. S'il y a lieu, le docteur en chiropratique consulte d'autres praticiens, travaille en collaboration avec eux ou leur recommande des patients.</p>
Council on Chiropractic Education (janvier 2018)	<p>A doctor of chiropractic/chiropractic physician is qualified to provide independent, quality, patient-focused care to individuals of all ages and genders by:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- providing direct access, portal of entry care that does not require a referral from another source;</li> <li>- establishing a partnership relationship with continuity of care for each individual patient;</li> <li>- evaluating a patient and independently establishing a diagnosis or diagnoses;</li> </ul> <p>managing the patient's health care and integrating health care services including treatment, recommendations for self-care, referral and/or co-management.</p>
European Council on Chiropractic Education (novembre 2018)	The chiropractor is concerned with the health needs of the public as a member of the healing arts. He/she gives particular attention to the relationship of the structural and neurological aspects of the body in health and disease. He/she is educated in the basic and clinical sciences as well as in related health subjects. The purpose of his/her professional education is to prepare for practice as a primary contact provider. As a portal of entry to the healthcare system, the chiropractor must be well educated to diagnose, to care for the human body in health and disease, and to consult with, or refer to, other healthcare providers.
Federation of Chiropractic Licensing Boards (novembre 2016)	"Chiropractic", means a primary care health discipline that recognizes the inherent recuperative power of the body, whose practitioners promote and facilitate health through the evaluation, examination, diagnosis, treatment and/or management of biomechanical or physiological conditions or disorders that compromise neural integrity and/or organ system function.

## Institutions d'enseignement chiropratique

Organisations	Définitions
Université du Québec à Trois-Rivières	La chiropratique est une profession qui a pour objet le recouvrement et le maintien de la santé humaine ainsi que le diagnostic, le traitement et la prévention de ses déficiences en concentrant son attention sur l'intégrité des systèmes nerveux et musculo-squelettique, en relation avec tous les autres systèmes du corps humain, sains ou malades, en portant une attention particulière à la colonne vertébrale.
Canadian Memorial Chiropractic College (Toronto)	As primary contact health care professionals, chiropractors have a comprehensive understanding of the body, enabling them to diagnose and treat, and when necessary co-manage and refer patients to other health care professionals. They are musculoskeletal experts, managing disorders related to the spine, nervous system and joints. The health of their patients is enhanced through the use of the chiropractic adjustment and related therapies.
Association of chiropractic colleges (février 2019)	<p>The practice of chiropractic includes:</p> <p>establishing a diagnosis, facilitating neurological and biomechanical integrity through appropriate chiropractic case management; and promoting health.</p>

# ANNEXE 6

## **Mémoire concernant la reconnaissance de classes de spécialités chiropratiques au sein du système professionnel en lien avec le projet de modernisation de la Loi sur la chiropratique (mai 2014, révisé en 2021)**

L'annexe 6 décrit les différentes classes de spécialités chiropratiques accréditées au Canada.

Vous y trouverez de plus amples informations sur les définitions des spécialités chiropratiques, le rôle des spécialistes, la formation nécessaire ainsi que l'importance des spécialistes pour la protection du public.

### **MISE EN CONTEXTE**

La reconnaissance de spécialités est la prérogative des ordres professionnels en vertu des articles 94 e) i) et h) du Code des professions. Les spécialités chiropratiques existent et sont reconnues au sein de cette profession depuis plusieurs décennies.

Cependant, l'article 12, une disposition dans l'actuelle Loi sur la chiropratique, interdit aux chiropraticiens de s'intituler spécialistes ou de faire mention de formations particulières. Cette disposition a été abrogée dans le projet de modernisation de la Loi sur la chiropratique présenté à l'Office des professions du Québec (OPQ) en 2021 puisque les spécialités chiropratiques existent et sont reconnues par l'Ordre, de même que par l'ensemble des organismes de réglementation de la profession chiropratique en Amérique du Nord.

De plus, cette interdiction (l'article 12) est contraire à la liberté d'expression garantie par l'article 3 de la Charte des droits et libertés de la personne, dans la mesure où elle est contraire à la réalité et n'est aucunement nécessaire à la protection du public.

Ce mémoire vise à colliger toutes les informations et tous les renseignements nécessaires à l'OPQ dans son processus visant à recommander au législateur la reconnaissance des classes de spécialités chiropratiques au sein du système professionnel.

## LA NATURE DE LA SPÉCIALITÉ

### Définition des spécialités chiropratiques

En chiropratique, la spécialité est un niveau d'expertise reconnu au Canada par la Fédération chiropratique canadienne (FCC, ci-après la Fédération)<sup>1</sup> et le Conseil des Collèges de spécialité établi par la Fédération.

En effet, depuis 2001, les organismes de réglementation chiropratiques canadiens ont délégué à la Fédération la responsabilité de superviser la reconnaissance et l'encadrement des spécialités chiropratiques sur le plan national, bien que l'application des décisions de la Fédération relatives aux spécialités relève des différents organismes de réglementation provinciaux, dont l'Ordre des chiropraticiens du Québec. La Fédération a d'abord établi un comité permanent des spécialités puis a créé, en 2014, le Conseil des Collèges de spécialistes, dont le mandat vise notamment à surveiller les activités des collèges de spécialistes accrédités par la Fédération.

La Fédération définit la spécialité chiropratique comme un niveau d'expertise pour lequel un chiropraticien doit avoir obtenu un diplôme d'études supérieures dans un champ de connaissances et de compétences spécifique de l'art ou de la science et dont l'accent porte sur les actes diagnostiques ou thérapeutiques.

La Fédération a accrédité cinq (5) Collèges de spécialistes actuellement reconnus par l'Ordre des chiropraticiens du Québec. Leurs champs d'expertise distincts portent sur divers domaines faisant partie intégrante du champ d'exercice de la chiropratique au Québec. Ces cinq (5) domaines sont les sciences cliniques chiropratiques, les sciences du sport chiropratique, la radiologie chiropratique, l'orthopédie chiropratique et la réadaptation physique, et la santé au travail.

Les cinq (5) Collèges de spécialistes sont, respectivement, le Collège des sciences chiropratiques (CCS), le Collège royal chiropratique des sciences du sport (RCCSS), le Collège chiropratique des radiologues (CCR), le Collège des chiropraticiens orthopédistes (CCO) et le Collège chiropratique des spécialistes en réadaptation physique et santé au travail. Vous trouverez en Annexe A les sites Internet de ces différents collèges de spécialistes chiropratiques.

Le Collège des sciences cliniques chiropratiques a été créé en 1975, car la profession avait besoin d'experts en sciences cliniques pour l'enseignement et la recherche en chiropratique. Il s'agit d'une spécialité dont le champ d'expertise est davantage horizontal, car il représente un approfondissement du champ d'exercice du chiropraticien. En effet, l'expertise des chiropraticiens spécialistes en sciences cliniques porte sur le diagnostic et la prise en charge avancée des troubles neuromusculosquelettiques en chiropratique.

Le champ d'expertise des autres spécialités accréditées est davantage vertical, car il met l'accent sur un aspect plus ciblé du champ d'exercice du chiropraticien relativement au diagnostic ou au traitement chiropratique. L'expertise des chiropraticiens spécialistes en sciences du sport cible le diagnostic et le traitement des blessures ou la prévention de celles-ci chez l'athlète. L'expertise des chiropraticiens radiologistes porte sur le diagnostic des pathologies neuromusculosquelettiques à l'aide de diverses techniques d'imagerie diagnostique, dont la radiologie. L'expertise des chiropraticiens spécialistes en orthopédie porte sur le diagnostic et la prise en charge des conditions orthopédiques complexes. L'expertise du chiropraticien spécialiste en réadaptation physique et en santé au travail, quant à elle, cible le diagnostic et l'évaluation des limitations fonctionnelles et de l'incapacité et vise une réadaptation physique à la fine pointe des connaissances.

### Rôle et intervention du spécialiste

Le chiropraticien spécialiste joue plusieurs rôles importants au sein de la profession chiropratique en particulier, mais aussi au sein du réseau de la santé en général. Grâce à ses compétences comme expert clinicien, communicateur et érudit, le chiropraticien spécialiste contribue grandement au développement de la profession, à son intégration au sein du réseau de la santé et à sa compréhension par les divers paliers de tribunaux chargés de son interprétation, le cas échéant.

<sup>1</sup> Pour plus d'informations concernant cet organisme, consultez-le : <https://www.chirofed.ca/french/index.html>.

Les spécialistes contribuent au développement des connaissances scientifiques liées à la santé neuromusculosquelettique des populations ou liées aux actes qu'exercent les chiropraticiens dans le cadre de leur pratique professionnelle. Plusieurs spécialistes sont très actifs en recherche et certains détiennent actuellement des chaires de recherche dans des universités québécoises et canadiennes. Ils sont les auteurs de nombreuses études publiées dans des revues scientifiques importantes. Ils participent aussi à l'élaboration des lignes directrices contribuant à l'amélioration et à la standardisation de la pratique clinique en chiropratique. En collaboration avec divers experts d'autres professions de la santé, ils développent des lignes directrices basées sur des revues systématiques des données probantes et sur le consensus d'experts<sup>2</sup>.

Le rôle des spécialistes dans l'enseignement au niveau du 1<sup>er</sup> cycle universitaire et des cycles supérieurs est aussi important. Ce rôle essentiel contribue à assurer un lien entre l'avancement des connaissances grâce à la recherche scientifique et le transfert de ces connaissances aux étudiants ou aux chiropraticiens par l'entremise des programmes de formation continue. Un grand nombre de spécialistes fait déjà partie du corps professoral des institutions d'enseignement chiropratique. Par exemple, sur un total de 17 professeurs à temps plein enseignant au programme de doctorat en chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières, près de la moitié (41 %) sont des chiropraticiens ayant complété une formation de spécialiste. En plus des cours didactiques liés à leur champ d'expertise, ils supervisent les stages cliniques des futurs chiropraticiens. Les spécialistes en radiologie sont notamment responsables de la formation chiropratique en radiologie et de la formation continue obligatoire dans ce domaine pour les chiropraticiens du Québec détenant un permis de radiologie.

Les spécialistes jouent un rôle facilitateur important dans l'intégration de la chiropratique au réseau de la santé. Par leur formation et leurs compétences, ils sont notamment en mesure de participer à des activités interprofessionnelles d'enseignement et font souvent partie intégrante d'équipes de soins interdisciplinaires à la fine pointe de leur discipline.

Finalement, le spécialiste joue un rôle de consultant de deuxième ligne essentiel en chiropratique. Ce rôle est particulièrement bien établi dans le domaine de la radiologie. En effet, un nombre important de chiropraticiens demande systématiquement ou périodiquement à des chiropraticiens radiologistes d'interpréter les clichés radiologiques effectués à leur clinique et de fournir un rapport détaillé de leurs observations. Cette étape contribue à améliorer le processus diagnostique et la qualité des soins et services chiropratiques. Ce rôle de consultant permet aussi aux chiropraticiens d'obtenir, au besoin, une opinion d'expert sur l'un des aspects de l'exercice de la chiropratique. Le spécialiste pourra compléter une évaluation avancée ou recommander d'autres investigations, préciser le ou les diagnostics, réviser le plan de traitement ou suggérer une nouvelle approche thérapeutique, lorsque requis.

Le chiropraticien spécialiste peut par ailleurs aider le chiropraticien traitant en lui fournissant une impression clinique ou un deuxième avis, des options de traitement et des recommandations à l'égard d'exams diagnostiques, de cas complexes ou de facteurs ayant une incidence sur le rétablissement. Le chiropraticien spécialiste est donc en mesure d'effectuer un examen spécialisé dans son domaine de compétence, d'émettre une opinion d'expert en matière diagnostique et de proposer une démarche thérapeutique efficace reposant sur l'expérience clinique et les données probantes actuelles applicables au champ d'exercice du chiropraticien. Il pourra aider le chiropraticien à définir l'indication ou la contre-indication des soins chiropratiques, ou de certains d'entre eux, déterminer si les soins chiropratiques sont requis, suggérer une approche thérapeutique différente ou collaborer avec d'autres professionnels de la santé pour offrir au patient les soins les plus appropriés.

Il est particulièrement important que le chiropraticien puisse consulter un chiropraticien spécialiste lorsque l'un de ses patients présente une affection particulièrement complexe, mais qui reste bien centrée dans son champ d'exercice. Le chiropraticien d'un patient souffrant de plusieurs affections distinctes (comorbidités) ou présentant des facteurs de risque de chronicité importants, par exemple, bénéficiera de l'expertise du spécialiste. De même, le chiropraticien appelé à traiter un athlète de haut niveau aura avantage à demander l'opinion d'un spécialiste dans ce domaine.

<sup>2</sup> Par exemple, le *Task Force on Neck Pain and Its Associated Disorders*.

Dans un autre contexte, les spécialistes en chiropratique sont aussi sollicités régulièrement par les assureurs dans le cadre d'une démarche médico-légale. L'Ordre des chiropraticiens du Québec compte d'ailleurs l'un de ses membres ayant complété une formation de spécialiste et agissant en tant qu'expert au sein de la Société des experts en évaluation médico-légale du Québec (SEEMLQ)<sup>3</sup>. Ces expertises sont aussi utiles dans les cas d'analyse des dossiers disciplinaires de l'Ordre.

## Ensemble des connaissances requises

L'accréditation d'un Collège de spécialistes par la Fédération et par l'Ordre des chiropraticiens du Québec nécessite que les membres de cette spécialité complètent et détiennent un diplôme d'études supérieures d'une durée minimale de deux ans à temps plein, ou l'équivalent, offert par une institution d'enseignement chiropratique accréditée par la Fédération ou une université canadienne.

Ce diplôme d'études supérieures doit assurer la formation complète du candidat, qui devra passer l'examen exigé par chaque Collège de spécialité pour l'obtention du titre de spécialiste propre à cette spécialité.

Les candidats doivent tous compléter le programme d'enseignement commun à toutes les spécialités en plus d'un programme d'enseignement propre à celles-ci. Ils doivent aussi nécessairement réaliser des stages cliniques, un stage d'enseignement et compléter une série d'ouvrages écrits scientifiques.

Le programme d'enseignement commun à toutes les spécialités chiropratiques doit traiter des sujets suivants :

- Évaluation critique de la littérature scientifique
- Méthode de recherche et biostatistiques
- Épidémiologie clinique
- Expertise chiropratique et rédaction d'un rapport médico-légal
- Séminaire et groupes de lecture
- Imagerie diagnostique avancée
- Sciences cliniques liées à la pratique chiropratique spécialisée
- Communication interdisciplinaire

Le programme d'enseignement propre à chaque spécialité doit assurer la compétence et l'expertise du chiropraticien dans son champ d'expertise spécifique. Vous pouvez consulter à titre d'exemple le cursus des programmes d'études supérieures en sciences cliniques<sup>4</sup>, sciences du sport<sup>5</sup> et radiologie<sup>6</sup> offert au *Canadian Memorial Chiropractic College* (CMCC) en Ontario et accrédité par les Collèges de spécialistes respectifs.

Les stages cliniques prennent diverses formes. Ils comprennent des séminaires, des présentations cliniques et des groupes de discussion entre étudiants permettant d'effectuer une revue des données probantes relative aux sciences cliniques neuromusculosquelettiques pertinentes en chiropratique. Les étudiants doivent aussi participer à des activités de formation en milieu interdisciplinaire où l'on retrouve des professionnels de la santé avec lesquels le spécialiste sera appelé à collaborer. Les stages cliniques incluent une expérience pratique dans des cliniques chiropratiques désignées et des consultations externes multidisciplinaires afin de développer davantage les compétences dans le domaine de spécialisation ciblé.

Les futurs spécialistes doivent obligatoirement compléter, dans le cadre de leur formation, une série d'ouvrages scientifiques. Ils doivent, entre autres, rédiger quatre comptes rendus de cas cliniques originaux et une revue de littérature sur un sujet pertinent à leur domaine de spécialisation. Le futur spécialiste doit aussi réaliser un projet de recherche scientifique de haute qualité. De fait, tous ces ouvrages doivent répondre aux normes de l'institution d'enseignement où est offerte la formation de spécialiste et leur qualité doit en permettre la publication dans des revues scientifiques du domaine de la santé avec comité de lecture.

<sup>3</sup> <https://www.seemlq.org/par-specialite>

<sup>4</sup> Consultez en ligne : <https://www.cmcc.ca/academic-programs/clinical-sciences>

<sup>5</sup> Consultez en ligne : <https://www.cmcc.ca/academic-programs/sports-sciences>

<sup>6</sup> Consultez en ligne : <https://www.cmcc.ca/academic-programs/diagnostic-imaging>

La formation offre aussi aux candidats la possibilité d'acquérir des compétences en enseignement. Ils doivent participer à diverses activités d'enseignement dans le cadre de cours du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle ou de cours de formation continue offerts, entre autres, aux chiropraticiens.

Après avoir complété avec succès sa formation générale, le candidat doit aussi réussir l'examen rigoureux du Collège de spécialistes et défendre avec succès son projet de recherche devant un comité d'évaluateurs désigné par le collège de spécialistes dont il désire devenir membre.

## Les spécialités chiropratiques hors Québec

Les spécialités chiropratiques sont reconnues partout en Amérique du Nord et dans plusieurs autres pays.

Comme discuté précédemment, la Fédération est responsable de l'accréditation des spécialités chiropratiques au Canada. Les exigences sont donc les mêmes pour toutes les provinces, ce qui facilite la mobilité des professionnels et les ententes interprovinciales.

La Fédération a aussi un pendant américain appelé la *Federation of Chiropractic Licensing Boards (FCLB)*<sup>7</sup>. De plus, certaines spécialités accréditées aux États-Unis partagent un programme de formation très similaire à celui du Canada, notamment en radiologie. D'autres spécialités chiropratiques telles que les sciences cliniques ont déjà entamé un processus visant à standardiser le programme de formation entre les différents pays.

## Liens avec le champ d'exercice et les activités réservées

Les spécialités chiropratiques s'inscrivent à l'intérieur du cadre prescrit par la proposition de modernisation de la Loi sur la chiropratique (ci-après la proposition législative) et son champ descriptif, de même que dans le respect des dispositions et des activités réservées contenues dans cette proposition législative.

La radiologie est certainement l'exemple le plus intéressant en ce sens qu'elle requiert des dispositions particulières dans la proposition législative. En effet, le paragraphe 2 de l'article 10 de notre proposition prévoit que tous les chiropraticiens, spécialistes ou non, puissent prescrire des examens d'imagerie diagnostique. Toutefois, le droit d'effectuer et d'interpréter certains examens d'imagerie diagnostique ne serait réservé qu'aux chiropraticiens spécialistes en imagerie diagnostique en vertu d'un règlement que prévoit l'Ordre des chiropraticiens du Québec conformément à l'article 94 o) du Code des professions.

Évidemment, les spécialistes en chiropratique seront toujours soumis à l'article 23 du Code de déontologie des chiropraticiens qui oblige tout chiropraticien à tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que des moyens dont il dispose et à ne pas entreprendre une procédure ou un traitement pour lequel il n'est pas suffisamment préparé sans obtenir l'assistance nécessaire.

## Interfaces avec les autres professionnels

Les spécialistes en chiropratique peuvent recevoir les patients provenant de leurs collègues chiropraticiens, mais aussi ceux adressés par d'autres professionnels de la santé. Ils peuvent ainsi collaborer directement avec les professionnels d'autres professions de la santé, de même qu'avec les professionnels spécialistes de ces autres professions, qu'ils soient dans un domaine similaire de spécialisation ou non.

<sup>7</sup> Pour plus d'informations concernant cet organisme, consultez-le : <http://www.fclb.org/>.

## LA PROTECTION DU PUBLIC

Les patients ont avantage à ce que se développent au sein de la profession chiropratique des spécialités reconnues, autorisées et réglementées. Celles-ci sont de nature à promouvoir le développement de la science et des compétences des chiropraticiens. Il n'y a pas de doute que l'interdiction, qui se trouve présentement à l'article 12 de l'actuelle Loi sur la chiropratique au sujet de la mention des spécialités, freine considérablement l'intérêt des chiropraticiens à poursuivre les formations de spécialistes qui leur sont offertes depuis des décennies. Une meilleure promotion du développement des spécialités chez les chiropraticiens favoriserait, de toute évidence, l'évolution de la profession et le bien des patients.

### Préciser les situations préjudiciables nécessitant l'intervention d'éventuels spécialistes

Lorsqu'un patient présente un état de santé particulier, le chiropraticien pourra demander l'opinion d'un spécialiste. Il pourrait s'agir d'un patient nécessitant une évaluation plus approfondie ou requérant un processus diagnostique plus élaboré. Le chiropraticien spécialiste pourrait aussi préciser l'indication, la contre-indication ou la nécessité des soins chiropratiques dans des cas complexes. En cas d'incertitude ou de plafonnement thérapeutique, il pourrait contribuer à définir un plan de traitement plus efficace. Il pourrait aussi recommander une consultation auprès d'un autre professionnel de la santé ou suggérer une approche de cogestion interdisciplinaire.

### Cerner l'écart entre les services actuellement offerts par les professionnels membres de l'ordre et ceux qui pourraient être offerts par d'éventuels spécialistes

Présentement, lorsque le chiropraticien est aux prises avec des cas complexes, il lui est difficile d'identifier et de consulter un collègue possédant l'expertise particulière reconnue dont il a besoin face aux difficultés rencontrées dans le cadre de sa pratique professionnelle.

En permettant aux chiropraticiens spécialistes de s'afficher et de promouvoir leurs services auprès de ses collègues, un réseau de consultants spécialisés pourra être établi. Dès lors, il sera possible d'offrir des services de deuxième ligne qui contribueront à maximiser l'efficacité des soins chiropratiques au bénéfice des patients.

### Témoigner de la valeur ajoutée, pour le public, de pouvoir identifier l'éventuel spécialiste parmi les membres de l'ordre

Les patients auront alors l'occasion d'obtenir une opinion d'expert en chiropratique relativement à différents aspects de l'approche diagnostique ou thérapeutique que requiert leur état de santé. Actuellement, compte tenu de l'interdiction pour les chiropraticiens de s'intituler spécialistes ou d'indiquer des formations particulières qu'ils sont susceptibles de détenir, il est fort difficile, tant pour les membres de l'Ordre que pour le public, d'identifier le chiropraticien possédant l'expertise requise dans les cas où le recours à un spécialiste s'impose.

De plus, le chiropraticien spécialiste pourra être appelé à rédiger des rapports d'expert et à fournir des témoignages d'expert aux divers paliers de tribunaux civils et administratifs chargés de trancher des litiges dans lesquels divers aspects de la science et des normes d'exercice sont mises en cause. Il pourra également éclairer, à titre d'expert, des tiers payeurs et des organismes administratifs appelés à se prononcer sur le bien-fondé des réclamations impliquant des comptes d'honoraires de chiropraticiens.

## **Repérer les moyens disponibles ou dont la mise en œuvre est prévue pour assurer le développement, le partage et le maintien des connaissances et des compétences (programmes de formation, programmes de recherche, publications, encadrement professionnel)**

Afin de maintenir leur accréditation auprès de la Fédération, les Collèges de spécialité doivent s'assurer que leurs membres participent au programme de formation continue obligatoire exigé. Tous les chiropraticiens spécialistes canadiens doivent au minimum compléter annuellement l'une des exigences suivantes :

- Enseigner plus de 12 heures par année dans un programme d'études supérieures universitaire;
- Enseigner plus de 12 heures par année dans un programme de 1er cycle universitaire;
- Rédiger un manuscrit d'au moins 2000 mots d'une qualité permettant sa publication dans une revue scientifique (étude de cas, série de cas, revue de littérature, revue systématique);
- Participer à titre d'auteur à la rédaction d'un rapport de recherche de qualité permettant sa publication dans une revue scientifique;
- Participer à un projet de recherche ou à un travail pratique lié au domaine de spécialisation pendant au moins 12 heures par année;
- Assister à au moins 12 heures d'une conférence scientifique liée au domaine de spécialisation.

## **IMPACT SUR L'OFFRE DE SERVICE**

### **Le nombre de spécialistes nécessaires pour assurer des services auprès des clientèles à risque**

Il est acquis que le nombre de spécialistes nécessaires pour assurer des services auprès des clientèles à risque est actuellement insuffisant. Le besoin est criant, particulièrement en raison de l'accroissement démographique de la population et du vieillissement de celle-ci. Déjà, ce manque de spécialistes du côté de l'Ontario est confirmé : on y retrouve 183 chiropraticiens spécialistes pour une population de 14,5 millions, ce qui donne un ratio d'un seul spécialiste pour près de 80 000 individus. La situation est pire au Québec alors que nous avons un chiropraticien-spécialiste par 626 923 personnes.

Les principales clientèles ciblées sont les personnes aux prises avec des douleurs chroniques, les cas de troubles neuromusculosquelettiques complexes, les cas d'accidents de la route et d'accidents au travail, etc.

La présence de chiropraticiens spécialistes est également nécessaire sous la perspective du transfert des connaissances aux chiropraticiens non spécialistes, par l'entremise d'activités de formation continue et de perfectionnement offertes aux membres par l'Ordre des chiropraticiens, comme c'est actuellement le cas en vertu des exigences de formation en radiologie.

### **Le nombre de membres ou étudiants potentiels ayant manifesté un intérêt pour l'acquisition des compétences nécessaire à l'obtention du certificat de spécialiste**

Le nombre de membres ou d'étudiants potentiels pouvant manifester un intérêt pour l'acquisition des compétences nécessaire à l'obtention du certificat de spécialiste varie d'une province à l'autre en fonction de divers facteurs. Certes, l'absence de programme d'enseignement au Québec menant à l'obtention d'un certificat de spécialistes constitue un obstacle important. Ce dernier n'est possiblement pas étranger au fait qu'il n'est pas permis, pour un chiropraticien au Québec, de faire état de formation particulière ou de spécialité.

D'ailleurs, lorsque l'on compare la situation avec celle qui prévaut en Ontario, une juridiction où il est permis pour les chiropraticiens de faire mention de leurs spécialités, on dénombre 183 chiropraticiens spécialistes (4 % du total des membres) alors qu'au Québec, on n'en compte que 13, soit moins de 1 % des 1369 membres de l'Ordre.

Il est donc permis de croire que l'autorisation pour les chiropraticiens de faire état de formations particulières ou de s'intituler spécialiste favoriserait l'implantation de programmes de formation dans des domaines de spécialisations chiropratiques et stimulerait l'engouement des membres et étudiants potentiels visant l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention de ces certificats de spécialiste.

Malgré ces interdictions, nous notons un intérêt d'un certain pourcentage des chiropraticiens québécois à poursuivre des études supérieures hors Québec. Ainsi dans les deux dernières années, six finissants du programme de doctorat en chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières (soit environ 6 % des finissants) ont déposé une demande d'admission dans l'un ou l'autre des programmes de spécialité.

### **Les moyens entrepris par l'Ordre pour assurer que l'ensemble de la population ou clientèles visées pourra bénéficier des services des spécialistes**

La mission de l'Ordre des chiropraticiens du Québec est d'assurer la protection du public en veillant à la qualité et à l'excellence de l'exercice de la chiropratique et en soutenant le développement des compétences de ses membres. C'est donc par souci du respect de sa mission, notamment par l'entremise de ses activités de formation continue et de perfectionnement, que l'Ordre des chiropraticiens s'engage à ce que ses membres chiropraticiens-spécialistes puissent rendre leurs services disponibles à l'ensemble de la population et de la clientèle visée. L'Ordre des chiropraticiens du Québec incite ses membres à mettre en application l'ensemble des valeurs organisationnelles qui sous-tendent la réalisation de sa mission et de sa vision, soit les valeurs de collaboration, de rigueur et d'intégrité.

### **Les mécanismes de reconnaissance prévus par l'Ordre pour reconnaître les compétences des professionnels formés hors Québec**

Tous les chiropraticiens détenant une spécialité chiropratique sont actuellement formés hors Québec en raison de l'absence de programme de formation d'études supérieures dans une spécialité en chiropratique. Afin d'obtenir une spécialité chiropratique, tous les chiropraticiens doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité d'une institution d'enseignement spécialisé reconnue et accréditée par l'entremise du Comité d'accréditation des spécialités, un comité statutaire de la Fédération. L'Ordre des chiropraticiens du Québec est membre de la Fédération et utilise par conséquent le mécanisme de reconnaissance de cette dernière afin de reconnaître les compétences de ses membres spécialistes.

# ANNEXE A : COLLÈGES DE SPÉCIALITÉS CHIROPRATIQUES

## **Radiologie**

Collège chiropratique des radiologues

<http://www.fccr.ca/index.html>

## **Chiropratique sportive**

Collège royal chiropratique des sciences du sport

<https://rccssc.ca/>

## **Sciences cliniques chiropratiques**

Collège chiropratique des sciences cliniques?

<http://www.ccs-canada.ca/>

## **Orthopédie chiropratique**

Collège des chiropraticiens orthopédistes

<https://ccosc.ca/>

## **Réadaptation physique et santé au travail**

Collège canadien de chiropratique spécialisé en réadaptation physique et professionnelle

<https://ccpor.ca/>

